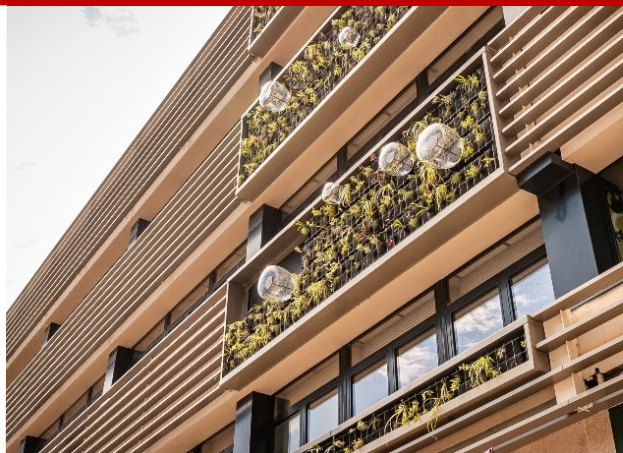
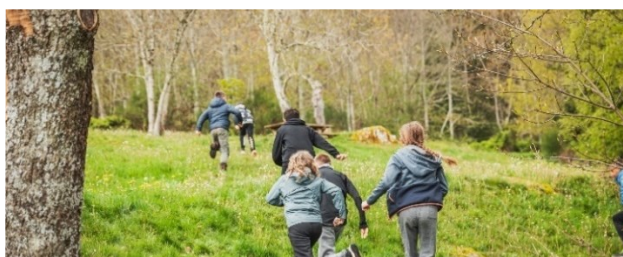




RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE ANNÉE 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035731-20251106-DCC2025-158-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/11/2025



L'édito

Un territoire qui anticipe, agit et se transforme

En 2025, Roannais Agglomération franchit une nouvelle étape dans sa transition écologique. Face aux crises climatiques qui s'intensifient, notre responsabilité est claire : proposer une réponse ambitieuse pour faire du Roannais un bassin de vie résilient, attractif et solidaire.

Cette année, les actions structurantes portées par la collectivité témoignent de cette ambition. Roannais Agglomération devient **la première agglomération de France** à électrifier entièrement son réseau de transport public avec une **flotte de bus 100 % électriques**. L'extension du réseau cyclable, dans le cadre du **Schéma Directeur Vélo**, contribue à développer les infrastructures nécessaires pour encourager une mobilité plus vertueuse.

Sur le volet énergétique, Roannais Agglomération a activé deux leviers majeurs : la **massification du photovoltaïque** sur les bâtiments publics et l'**exploration pionnière du potentiel géothermique**, ouvrant la voie à une diversification énergétique durable.

Son engagement s'étend aussi à l'**agriculture, la biodiversité et la forêt**, avec une politique forestière partagée qui allie valorisation économique, adaptation climatique et protection des écosystèmes, un accompagnement renforcé du monde agricole pour promouvoir une agriculture de proximité et résiliente, et une stratégie de préservation du vivant.

Enfin, 2025 lance le renouvellement du **PCAET 2026-2032**, co-construit avec élus, acteurs et citoyens, pour accélérer vers la neutralité carbone et la sobriété.

Face aux défis, Roannais Agglomération fait le choix **d'agir, d'anticiper et de transformer**. Ce rapport n'est pas un aboutissement, mais une étape supplémentaire vers un avenir plus durable à construire collectivement.

Le Président

**Le Vice-Président délégué
à la Transition Énergétique**



SOMMAIRE

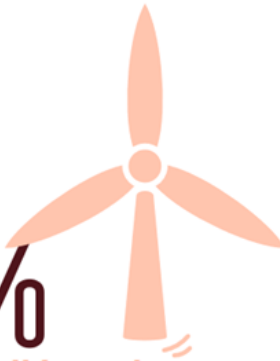
SOMMAIRE	3
1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.....	5
1.1 Roannais Agglomération, territoire TEPOS	5
1.2 Le PCAET de Roannais Agglomération	6
1.3 Bilan des émissions de Gaz à Effets de Serre (BEGES).....	8
1.4 Le développement des énergies renouvelables.....	8
1.5 L'Habitat	15
1.6 Déplacements - Mobilités.....	17
1.7 Le Patrimoine Bâti de Roannais Agglomération.....	24
1.8 Accompagnement et planification foncière	27
1.9 Les Activités Numériques de Roannais Agglomération.....	28
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.....	29
2.1 Les déchets	29
2.2 Les milieux naturels.....	33
2.3 L'Agriculture	40
3. DEVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	46
3.1 Responsabilité dans la production des acteurs économiques	46
3.2 Salon l'instant éco-durable 2025 au service de la transition	49
3.3 Plan d'actions économie circulaire 2024-2026	49
3.3 Dispositif « investissez-malin ».....	50
3.4 Savoirs, recherche et innovation.....	51
4. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET COHÉSION SOCIALE.....	53
4.1 Promotion de la santé	53
L'alimentation saine et durable dans la restauration collective	54
Amélioration de la qualité de l'air intérieur :.....	54
Conclusion	62

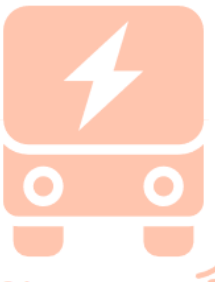



En chiffres

1 M€ 
par an destinés aux
projets des communes
favorisant la transition écologique

6 M€ 
d'aides à la
rénovation
énergétique
des logements
particuliers

objectif 50% 
de la consommation d'énergie
produite localement
à partir de sources renouvelables d'ici 2050

27 
bus 100%
électriques
fin 2025

-34% 
d'ordures
ménagères

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

1.1 Roannais Agglomération, territoire TEPOS

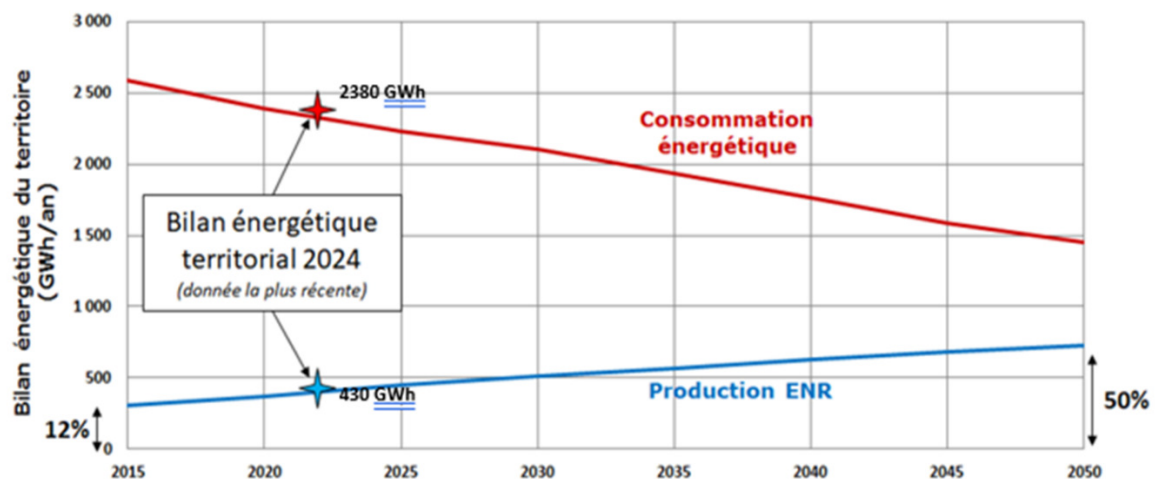
Depuis 2014, Roannais Agglomération s'inscrit dans la démarche **TEPOS (Territoire à Énergie Positive)**, affirmant sa volonté d'être un acteur moteur de la transition énergétique. Cette stratégie repose sur un double objectif : **réduire la consommation d'énergie et accroître la production locale**, afin de tendre vers l'autonomie énergétique du territoire.

La collectivité agit sur deux leviers complémentaires :

- **La sobriété et l'efficacité énergétique**, en encourageant les mobilités douces (vélo, marche, transports collectifs) et en soutenant la rénovation énergétique des bâtiments.
- **Le développement des énergies renouvelables**, avec un investissement direct dans des projets structurants : solaire, éolien, biomasse et géothermie.

Cette dynamique traduit l'engagement de Roannais Agglomération en faveur d'un modèle de développement durable et vertueux, conciliant performance énergétique, innovation et amélioration du cadre de vie.

➔ **Objectif couvrir 50 % de la consommation d'énergie du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050, et 25 % à l'horizon 2030.**

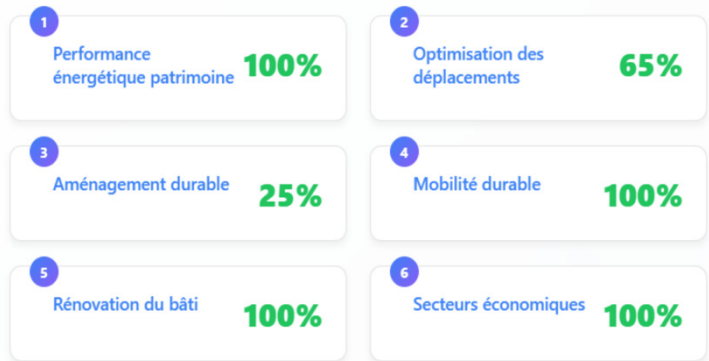




1.2 Le PCAET de Roannais Agglomération

Le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) est un outil obligatoire pour tout EPCI de plus de 20 000 habitants. Il permet de décliner localement les objectifs nationaux en matière de climat, d'énergie et de qualité de l'air, en intégrant également un volet d'adaptation au changement climatique.

Adopté en 2020 pour une durée de six ans, le PCAET actuel (2020-2026) comprend **28 actions** visant notamment à contribuer aux objectifs TEPOS de Roannais Agglomération et à améliorer la qualité de l'air.



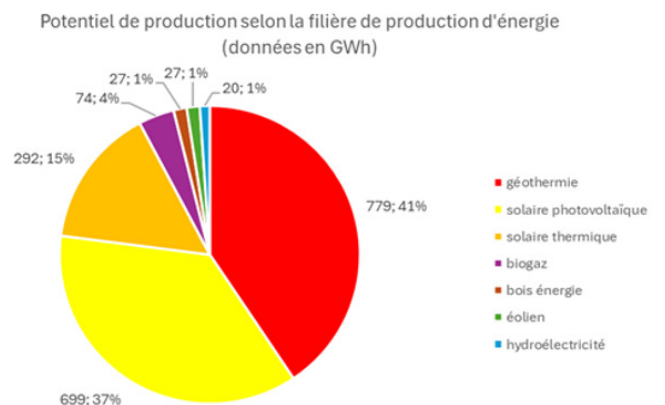
Une nouvelle étape : l'élaboration du nouveau PCAET 2026-2032

En 2025, la collectivité a engagé la préparation de son **futur PCAET 2026-2032**. Celui-ci s'appuiera sur les enseignements du plan en cours, les contributions des acteurs du territoire et sur l'intégration des défis climatiques émergents auxquels la collectivité doit désormais répondre.

Le 6 février 2025, une délibération d'intention a été adoptée en Conseil communautaire pour lancer officiellement cette réflexion, avec pour objectif, une adoption du nouveau plan avant décembre 2026.

Pour éclairer cette démarche, un nouveau diagnostic a été mené en 2025. Celui-ci confirme la forte dépendance du territoire aux énergies fossiles et la contribution majeure des transports (26 %), de l'agriculture (25 %) et du secteur résidentiel (17 %) aux émissions de gaz à effet de serre, qui s'élèvent à 550 000 tCO₂e en 2023. La consommation énergétique atteint 2 302 GWh/an, un niveau légèrement inférieur à la moyenne nationale, mais encore largement dominé par le gaz et les produits pétroliers (63 %). Parallèlement, la production locale d'énergies renouvelables reste limitée (321 GWh/an, soit 14 % des besoins), alors même que le potentiel identifié, estimé à près de 1 900 GWh/an, ouvre des perspectives significatives, notamment grâce au solaire, à la chaleur renouvelable et à la méthanisation.

Face à ce constat, les enjeux sont clairs : accélérer la transition énergétique et climatique en s'appuyant sur des leviers déjà identifiés. Cela suppose de renforcer la rénovation du bâti résidentiel et tertiaire, d'accompagner la décarbonation des mobilités et de l'industrie, et de valoriser les pratiques agricoles durables tout en préservant les puits de carbone naturels. Les vulnérabilités climatiques (hausse des vagues de chaleur, risques d'inondations et de sécheresse) et les enjeux de qualité de l'air soulignent l'urgence d'une action collective. L'agglomération





dispose cependant d'atouts solides : une base énergétique renouvelable existante, un potentiel de développement significatif et un engagement affirmé pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour accompagner les premières étapes de réflexion et définir la stratégie de renouvellement, **deux temps de concertation ont été organisés** :

6 mai 2025 : un atelier participatif en Commission Environnement consacré à la définition des orientations du futur plan avec les élus du territoire. L'atelier s'est conclu par le jeu *Destination TEPOS*, animé par le SIEL42 et l'ALEC42, afin d'inviter les élus à se positionner de manière collaborative sur le niveau d'ambition du territoire en matière de consommation et de production énergétique.



3 juillet 2025 : un Comité Technique rassemblant six groupes de travail autour des thématiques clés : habitat, mobilité, adaptation au changement climatique, économie et agriculture, énergies renouvelables, exemplarité environnementale.

Roannais

Futur plan climat: une consultation disponible en ligne pour donner votre avis

En pleine réflexion de son plan climat, Roannais agglomération a lancé une consultation en ligne qui s'achèvera le 31 août. On fait le point sur les enjeux.

Il est encore temps de donner votre avis sur la stratégie environnementale de Roannais agglomération. C'est elle, Roannais agglomération a lancé une consultation publique, accessible via le portail numérique i-Citizen, dans le cadre de l'élaboration de son futur plan climat air-énergie territorial (PCAET). Les résultats de cette consultation, qui va se clore le 31 août, seront ensuite étudiés par les services de Roannais agglomération et ils seront pris en compte dans l'élaboration du futur PCAET, affirme Nicolas Charqueres, vice-président délégué à la transition énergétique. Dans la lignée de cette consultation est lancée alors que la révision du futur PCAET est déjà engagée et que « le trame » a déjà été fixée par Roannais agglomération. « C'est la première fois que

nous lançons une consultation de ce type. Le Code de l'environnement n'impose pas de demander l'avis du public mais c'est la meilleure solution pour obtenir de nombreuses réponses », affirme Nicolas Charqueres. Pourquoi, alors, organiser cette consultation en plein été, alors que les gens ont la tête en vacances ? « Nous n'avons pas eu le choix du calendrier. Le diagnostic territorial devait être finalisé et, en octobre, aura lieu la première validation du document », liste l' élu en charge.

Le PCAET entrera en vigueur en septembre 2026. Cette version du document sera ensuite mise en ligne pendant 30 jours, début 2026. Elle pourra subir des modifications jusqu'en mai. À cette échéance « tout devra être bouclé, quelle que soit la majorité installée par les élections et le PCAET doit être en action en septembre 2026 », rappelle Nicolas Charqueres. Parmi les thèmes abordés dans le questionnaire en ligne, on retrouve la réduction des gaz à effet de serre, l'agriculture, l'industrie, le lo-

gement, ou la dépendance aux énergies fossiles. « Aucun thème ne doit être négligé mais des thèmes centraux inévitablement vont fortement mobiliser, notamment les liens entre climat et santé et l'adaptation au changement climatique et ses évolutions météorologiques extrêmes dont nous avons eu un clair tableau cet été », poursuit Nicolas Colegros.

« À ce rythme, nous devrions atteindre les 40 % de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ». L' élu souligne les « ambitions » de la majorité politique de la collectivité dans ses efforts en faveur du climat. Il se félicite que l'intercommunalité aura remplit ses objectifs à l'échéance du PCAET 2020-26. « Nous avions un objectif affiché de réduction de 50 % de nos émissions de gaz à effet de serre pour 2050. À ce rythme, nous devrions atteindre les 40 % », alors même que la méthode de calcul va être élargie dans le prochain plan climat « si une partie d'un objet produit à Roanne est faite en Chine, il n'y a pas de raison de



Ces dernières années, le Roannais a connu « un boom des énergies renouvelables », affirme Nicolas Charqueres. Photo d'illustration Max Chapiro.

l'exclure », pointe le vice-président. Une analyse qui est faite régulièrement les élus de la collectivité roannaise de gauche à droite 2000 et 2022. En décembre, ils affirment

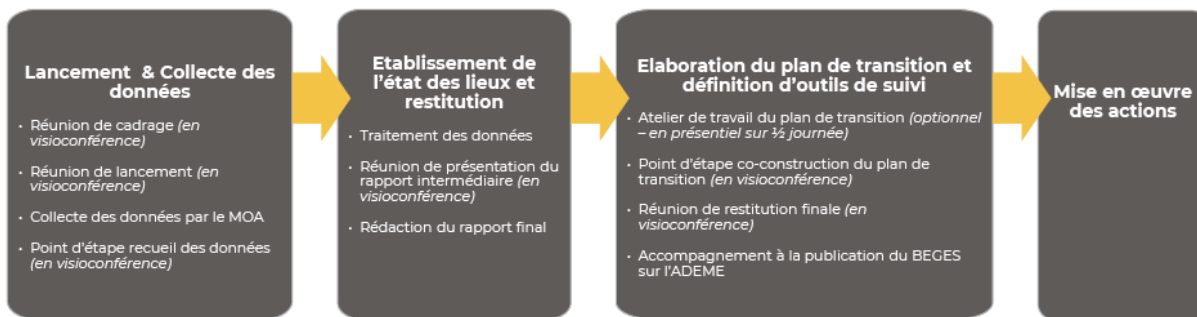
Roannais Agglomération a également souhaité associer largement les acteurs du territoire à la réflexion sur le PCAET. Ainsi, un questionnaire citoyen a été diffusé pendant deux mois, de juillet à fin août 2025, afin de recueillir leurs avis sur le territoire de demain. Par ailleurs, deux nouveaux questionnaires seront proposés au cours du dernier trimestre 2025, cette fois destinés aux entreprises et aux 40 communes de l'agglomération, pour enrichir la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.



1.3 Bilan des émissions de Gaz à Effets de Serre (BEGES)

Roannais Agglomération, est soumis à l'obligation d'établir un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) assorti d'un plan d'actions, conformément à l'article L229-25 du Code de l'Environnement. Ce dernier doit être renouvelé tous les 3 ans.

En application de l'évolution réglementaire entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 (méthode BEGES V5 issue du décret n°2022-982 du 1^{er} juillet 2022), la collectivité est tenue d'élaborer, avant la fin de l'année, son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Celui-ci comprend l'évaluation exhaustive des émissions directes ainsi que la prise en compte des principales émissions indirectes, identifiées pour leur caractère significatif (énergie, mobilité, achats, ventes, etc.). Un travail mené conjointement avec le bureau d'études ALTEREA qui se conclura par la mise en place d'un plan de transition destiné à engager la réduction des émissions de GES en lien avec le futur PCAET 2026-2032.



1.4 Le développement des énergies renouvelables

Roannais Agglomération a choisi de maîtriser le développement des énergies renouvelables et d'en maximiser les retombées locales en créant en 2017 la SEM « Roannaise des Energies Renouvelables » (80 % Agglomération, 20 % fonds OSER ENR). Parallèlement, plusieurs SAS ont été créées pour gérer individuellement certains projets, notamment le parc éolien des Noës et le parc solaire de Roanne.

>> Parc éolien des Noës



Chiffres clés

PARC DES VENTS DES NOES

6 éoliennes
 Puissance : 17 MW
 Production : 42 GWh/an
 Investissement : 31 M€
 19 100 éq. habitants alimentés

Le **parc éolien des Noës**, développé par Roannais Agglomération via sa SEM, illustre l'engagement du territoire dans les énergies renouvelables. Conçu pour concilier enjeux environnementaux et retombées économiques locales, il a été mis en service en novembre 2023 et contribue désormais à la production d'électricité verte pour l'agglomération.

En 2025, le parc éolien des Noës a accompli plusieurs actions marquantes :

- Production de **22 GWh** d'électricité à fin août 2025. Pour rappel la production sur l'année complète en 2024 était de 40 GWh ;
- Poursuite de la surveillance écologique du parc (deuxième année) ;
- Installation de panneaux d'informations ;
- Trois visites scolaires pour sensibiliser les jeunes aux énergies renouvelables ;
- Regarnissage des zones reboisées avec environ 1 000 plants ;
- Inauguration officielle le 22 juillet 2025, en présence de la Préfète de Région, du Préfet de la Loire et du Sous-préfet de Roanne ainsi que des élus et partenaires ayant contribué à la construction et l'exploitation du projet.



>> Centrale photovoltaïque au sol de Montretout



Chiffres clés

PARC SOLAIRE DE MONTRETOUT

Surface utile : **7.55 ha**

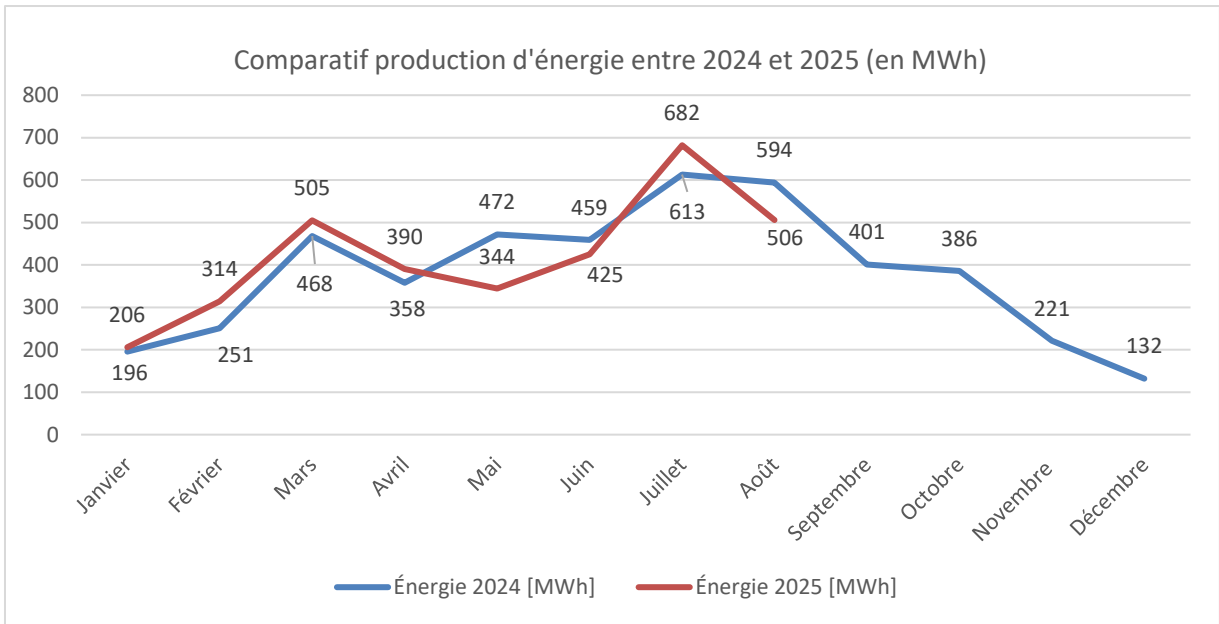
Puissance : **5 MW**

3.9 M€ d'investissement

2 700 éq. habitants alimentés

La centrale photovoltaïque au sol est en service depuis janvier 2021 en lieu et place de l'ancienne décharge de Montretout, sur la commune de Roanne.

La centrale a montré de bonnes performances en 2025, avec une production de **3,37 GWh*** à fin août, supérieure aux prévisions compte tenu de l'ensoleillement moyen. Cependant, l'année a été marquée par un nombre exceptionnel **d'heures de non-production**, liées aux périodes où le prix « spot » de l'électricité était inférieur à zéro, totalisant plus de 400 heures entre janvier et août. Ces pertes ont été partiellement compensées par **le mécanisme de complément de rémunération**, qui indemnise la centrale à hauteur de 50 % de sa puissance maximale durant ces périodes de prix négatifs.



L'entretien des espaces verts est réalisé majoritairement par éco-pâturage, ce qui a permis de **réaliser 30 % d'économies** par rapport à un entretien mécanisé classique.

Parmi les autres évènements marquants sur l'année :

- Les panneaux de la centrale ont été nettoyés en février 2025 pour augmenter la production.
- Une thermographie par drone a été effectuée en juin 2025 et démontre un très bon état général (seulement 3 panneaux défectueux).

>> Méthaniseur territorial

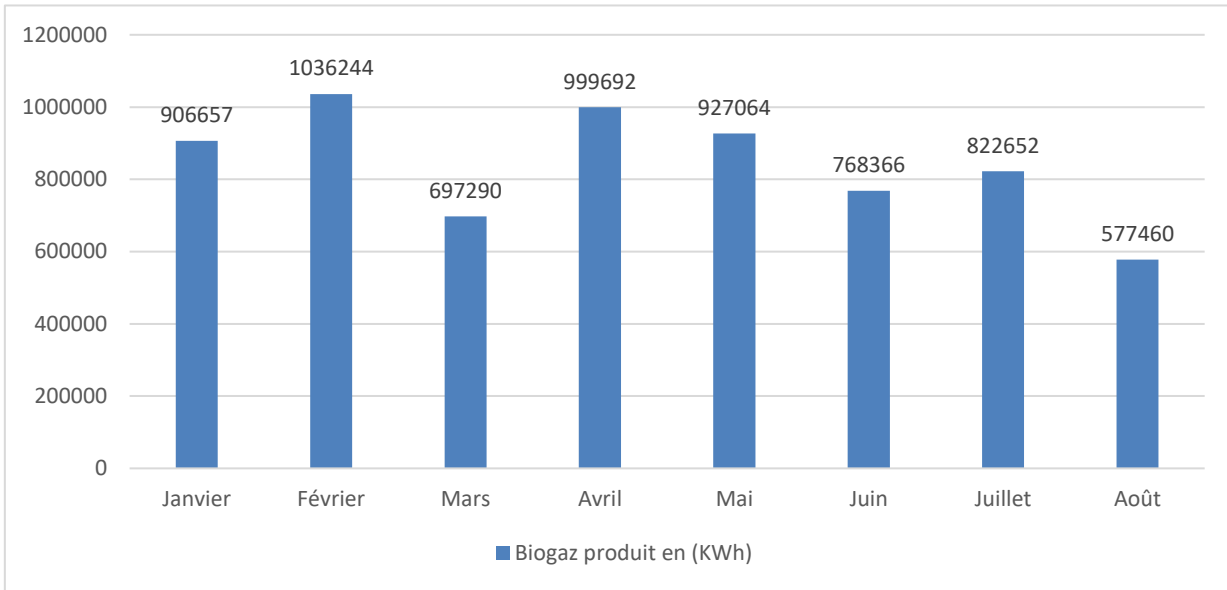


Chiffres clés

73 000 t/an de biodéchets valorisés
 2 M de m³ de biométhane produit chaque année
27 000 t/an d'engrais naturel produits pour les agriculteurs
4 500 habitants alimentés

Depuis septembre 2023, le méthaniseur territorial de Roannais Agglomération est géré par le concessionnaire Roanne Bio Energie. Ce concessionnaire a en charge la production de biogaz par la méthanisation des boues et graisses de la station d'épuration de Roanne, mais également l'intégration d'autres biodéchets provenant de l'industrie agroalimentaire.

Production de biogaz 2025 (De janvier à août)



>> Massification Solaire

Depuis 2020, Roannais Agglomération conduit, en partenariat avec les communes, une démarche de massification solaire, visant à développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures et parkings publics. En 2025, la SAS Massification Solaire, rattachée à la SEM, a été créée pour accompagner le développement de ces projets. Sur 28 étudiés, 8 ont été abandonnés en raison de toitures insuffisamment porteuses. Le premier projet concret a été réalisé en 2025 chez MGA Medtech sur la zone de Bonvert, avec une installation combinant toiture et parking. Trois autres projets vont également émerger sur le dernier trimestre 2025 : le gymnase de Commelle-Vernay, le nouveau complexe Foch Sully en centre-ville de Roanne et le parking Boulevard de Belgique à Roanne.



MGA MedTech (autoconsommation) :

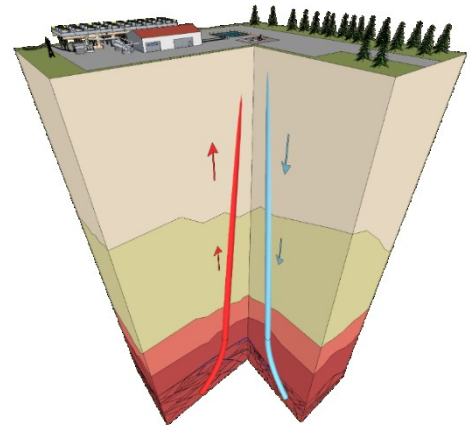
- Puissance panneaux : 450 kWc
- Production annuelle : 540 MWh/an
- Coût : 500.000€

Entre 2025 et 2026, les démarches déjà initiées se poursuivront par la signature d'accords, la réalisation d'études et l'obtention des autorisations nécessaires. Les projets incluent notamment : l'installation de centrales photovoltaïques en ombrières sur les parkings du Boulevard de Belgique et d'Emmaüs, des toitures solaires sur cinq sites scolaires et sportifs, ainsi qu'une installation au sol sur la commune du Crozet, dans le but de créer une boucle d'autoconsommation collective.

>> La géothermie profonde

Lancé en 2023, le projet de géothermie profonde de Roa Agglomération vise à évaluer le potentiel de production d'énergie renouvelable et décarbonée à partir des fluides naturels du sous-sol, jusqu'à 5 000 mètres de profondeur.

Cette énergie peut être valorisée sous forme d'électricité pour alimenter un réseau de chaleur, grâce au forage de puits (production et réinjection). Cette technologie, essentiellement souterraine, consomme très peu d'énergie et pourra permettre l'extraction de lithium, ressource stratégique du fluide géothermique.



Le territoire présente des atouts géologiques notables : un sous-sol chaud et plusieurs failles majeures, dont l'axe Sail-les-Bains / Saint-Alban-les-Eaux, particulièrement propice au développement du projet.

Campagnes de terrain et premiers résultats

En 2025, d'importantes campagnes géophysiques ont été menées :

- 240 relevés de CO₂ ont été effectués,
- 500 capteurs sismiques ont enregistré les vibrations naturelles du sol,
- 500 mesures de gravité ont permis d'affiner la compréhension de la composition du sous-sol.



Les premières estimations indiquent des températures de 110 à 160 °C à 2 000–3 500 m, suffisantes pour couvrir largement les besoins locaux en chauffage et refroidissement, et ouvrir la voie à des réseaux de chaleur urbains et, sur certains sites, à la production d'électricité.



Une concertation associant les acteurs du territoire

Le projet avance dans une démarche de dialogue constant :

- une réunion publique a été organisée le 10 juin 2025 à la Halle Vacheresse, en présence du Sous-Préfet et du Président de Roannais Agglomération, avec une trentaine de participants ;
- un second groupe de travail est prévu à la fin d'année 2025 pour partager les résultats intermédiaires.

Le projet est inscrit dans une trajectoire de six années d'études et de développement (hors phase éventuelle de forage), confirmant la volonté de l'agglomération d'explorer toutes les pistes pour diversifier et décarboner son mix énergétique.

>> Outil de communication autour de la thématique des Energies Renouvelables

Création d'un livret « Parc éolien des Noës »

En 2025, Le service transition écologique a élaboré un livret complet pour présenter le fonctionnement du parc éolien, du début des travaux jusqu'à sa mise en service. Ce livret est diffusé sur le site internet de Roannais Agglomération et auprès de relais locaux sur le territoire.



En scannant ce QR code retrouvez le film complet des travaux d'implantation



En **2025**, la collectivité a renforcé ses actions de sensibilisation sur les **énergies renouvelables locales** (parc solaire, méthaniseur, parc éolien, etc.) :

- Visite de la centrale solaire à Roanne : Lycée agricole Chervé à Perreux 20 élèves de seconde, La ligue de l'enseignement avec une école primaire de Roanne 43 élèves de CM1-CM2, France renouvelables 28 élèves de 1^{ère} et Terminale du lycée la Martinière Monplaisir de Lyon et 59 élèves de 1^{ère} du lycée Jean Puy.
- Visite du parcours pédagogique ENR à Roanne : MFR Les Athiaux de Saint Germain Lespinasse 21 élèves de 3^{ème}, UnisCité 5 services civique.
- Visite du parc éolien des Noës : CFA du bâtiment 11 apprentis bâtiment/maçonnerie, France renouvelables 21 élèves de 3^{ème} MFR de Saint Germain Lespinasse, la Bulle de Saint Galmier 16 jeunes.
- Visite du méthaniseur de Roanne : Conseil municipal des enfants 10 enfants.

Le **service Transition énergétique** a également animé des activités d'information lors de l'événement **100 % plaisir, 100 % santé**, organisé en partenariat avec la Ville de Roanne dans les jardins de Pralus et participé à l'évènement « j'peux pas, j'ai climat » organisé par UnisCité.



>> L'effacement diffus

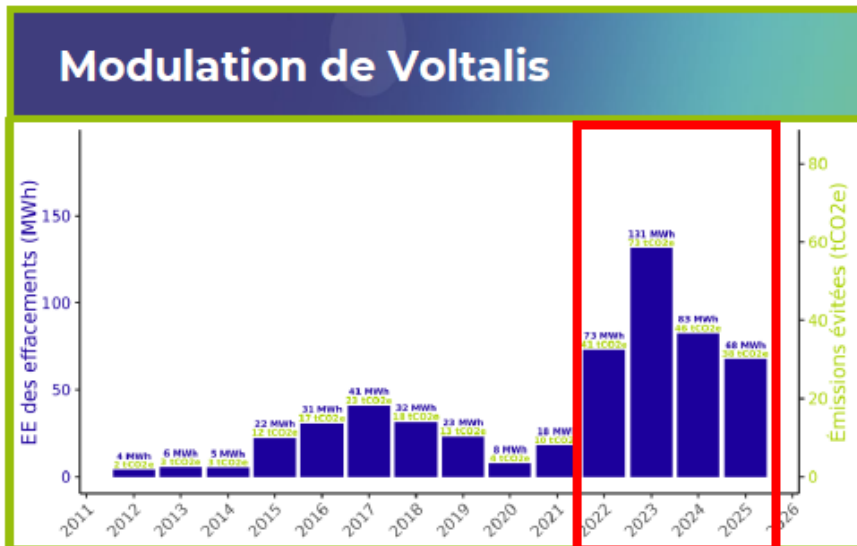
Roannais Agglomération accompagne les ménages dans la réduction de leur consommation énergétique grâce au dispositif d'effacement diffus de Voltalis, qui limite les pics de consommation et l'usage d'énergies fossiles.



Deux vagues de déploiement ont été menées entre mars et juillet 2025, accompagnées d'une large campagne d'information.

Malgré certaines difficultés (refus de démarchage, inéligibilité, absences), de nombreuses installations ont pu être réalisées dans les communes. Au total, 1 210 logements étaient équipés à l'été 2025.

Les données de consommation recueillies démontrent que le chauffage reste le principal poste énergétique (66 % de l'électricité d'un foyer). En 2024, le mois de décembre a représenté à lui seul 23 % des besoins annuels de chauffage. L'action de Voltalis a permis d'effacer 545 MWh d'électricité, évitant l'émission de 303 tCO₂, et de réaliser 350 MWh d'économies directement chez les habitants (soit environ 300 kWh et 75 € par logement et par an). Ces résultats s'appuient sur une bonne adoption de l'outil MyVoltalis, avec près de 70 % des usagers utilisant les fonctions de programmation et de pilotage en 2025.



Données au 19/08/2025

Attention : la 1^{ère} année peut être incomplète en fonction de la date de début des installations.

>> Loi d'accélération pour la production des énergies renouvelables : planification communale

Dans le cadre de la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023, les communes volontaires peuvent définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. L'objectif de cette démarche est de définir des zones dont le cumul permet d'atteindre les objectifs régionaux inscrits au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Accompagnées par la collectivité depuis octobre 2023, les communes ont finalisé en 2025 le travail sur les zonages, qui a été transmis aux services de l'État pour instruction. Conformément à la loi, un débat a été organisé en Conseil communautaire en février 2025 pour présenter les résultats et permettre les échanges sur cette démarche.

Energie	Nombre de zones	Emprise (ha)	%
Photovoltaïque	19 754	4 173	44
Solaire thermique	66	1 359	14
Eolien	8	68	1
Biogaz	278	941	10
Géothermie	8	1 620	17
Biomasse	19	1 320	14
Hydroélectricité	0 (pas de potentiel)		
TOTAL	20 518	9 480	100

>> Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)

Depuis 2025, Roannais Agglomération porte le **Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)**, remplaçant le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH). Ce service offre une **porte d'entrée unique** pour les particuliers souhaitant améliorer la performance

énergétique de leur logement, l'adapter au vieillissement ou au handicap, lutter contre l'habitat dégradé et accéder aux aides financières nationales et locales. La collectivité s'appuie sur ALEC42, ADIL 42-43, SOLIHA et la Maison de l'Habitat de la Loire pour accompagner les habitants.

Chiffres clés

930 conseils réalisés en 2025 par Rénov'actions42

>> Les dispositifs d'aides

Dans le but de massifier la rénovation performante des logements du parc privé, Roannais Agglomération poursuit son soutien aux travaux avec différentes aides :

- **Aides locales pour les propriétaires occupants ou bailleurs non éligibles aux aides ANAH**, sans condition de ressources, pour : rénovation énergétique, adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne et prime pour remise en location de logements vacants sous conditions de travaux.
- **Aides dédiées aux ménages modestes et très modeste en cofinancement des aides de l'ANAH** (y compris dans le cadre de l'OPAH-RU de Roanne)
- **Aides dédiées aux copropriétés**



Chiffres clés

Plus de 140 k€ de subventions attribuées par Roannais Agglomération pour 36 dossiers dont :

- **68,5 k€ pour 13 dossiers en rénovation énergétique** - Montant prévisionnel des travaux **372k€ TTC**
- **50k€ pour 10 dossiers en « sortie de vacances »** conditionnés à la réalisation de travaux- Montant prévisionnel des travaux **600k€ TTC**
- **20,8 k€ pour 14 dossiers en adaptation de logements liée à la perte d'autonomie**- Montant prévisionnel des travaux **118k€ TTC**

>> PERSPECTIVES 2026

- *Mise en œuvre de la deuxième année du PLH 2025-2030 ;*
- *Complémentarité des dispositifs des aides de Roannais Agglomération avec celles de l'Etat via ANAH.*

1.6 Déplacements - Mobilités

>> Le vélo, moteur de la mobilité du territoire et de son attractivité

Le territoire de Roannais Agglomération dispose d'un **Schéma Directeur Vélo 2022-2026**, outil stratégique visant à structurer et développer les déplacements à vélo. Ce schéma identifie des itinéraires prioritaires, définit des objectifs de continuité, de sécurité et de confort pour les cyclistes, et sert de cadre pour les projets communaux et intercommunaux.

Objectif

Atteindre **9 % de part modale du vélo d'ici 2026** (6 % en 2024).

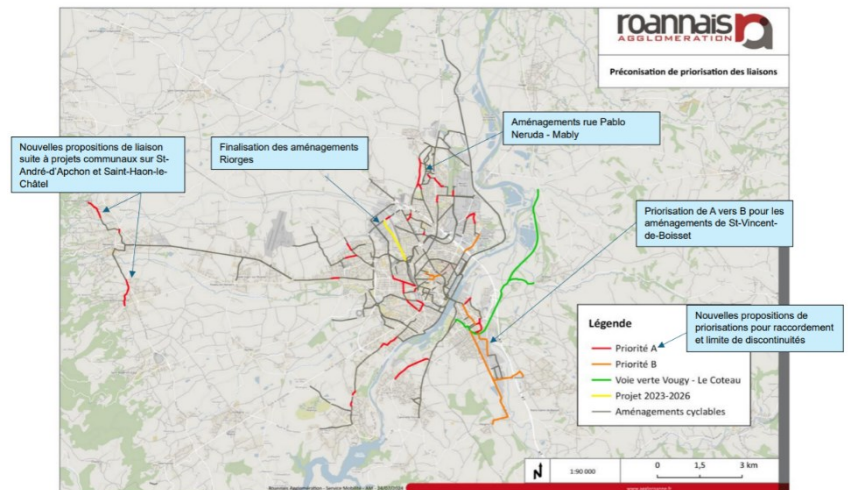
Concertations et actions : bilan à mi-parcours du schéma directeur

Afin de conforter la place des mobilités actives sur son territoire, Roannais Agglomération a engagé en 2024 une révision de son schéma directeur vélo : 17 communes et plusieurs associations ont participé à l'évaluation du dispositif et à la collecte de nouvelles données d'usage

À l'issue de cette révision, une **seconde version du schéma** a été adoptée en **avril 2025**, **adaptant et renforçant le maillage** du réseau et permettant à un plus grand nombre de bénéficier des fonds de concours pour des projets d'aménagements structurants.

Parallèlement, les règlements d'attribution des fonds de concours ont été adaptés pour inclure :

- **Le stationnement adaptés aux vélos à assistance électrique** (bornes de recharge intégrées).
- **La création d'une enveloppe spécifique** destinée à développer de nouvelles aires de services pour les cyclistes (stations de réparation, points d'eau, espaces de lavage), en cohérence avec le projet touristique *Destination Grand R*.



Financements des infrastructures et stationnements cyclables

En deux ans et demi d'existence, ce soutien financier a permis l'aménagement de près de **7.5 kms de voies cyclables supplémentaires** dans 7 communes, pour un investissement de **623 588 €**.

Chiffres clés

Depuis 2019, **2,45 M€** ont été fléchés dans le cadre du Plan vélo, dont plus d'1 M€ déjà investis (voie verte, aides à l'achat de VAE, arceaux, études).

Le schéma accorde également une attention particulière au stationnement vélo, indispensable pour sécuriser et faciliter les déplacements. En 2025, **150 arceaux** ont été installés dans 11 communes, avec un financement de **6 331 €** de l'Agglomération.

Campagnes de comptage : analyse du trafic cycliste

La campagne annuelle de comptage vélo, menée du 2 au 8 juin 2025, a permis de suivre l'évolution de la pratique cyclable sur le territoire. Cette année, des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables (pluie et orages) ont influencé les résultats, avec une baisse globale de 6 % par rapport à 2024, des variations contrastées selon les points de mesure, et une progression notable sur le secteur de Valmy Sud.



GÉOVÉLO : du jalonnement statique à la solution digitale

Roannais Agglomération a choisi la solution numérique GEOVELO pour remplacer le jalonnement vélo traditionnel. L'application propose aux cyclistes des parcours personnalisés et sécurisés, tout en fournissant à la collectivité des données dynamiques et un outil de valorisation touristique couvrant l'ensemble des 40 communes, avec 23 boucles VTT et les circuits de la Route des Vins

Bilan d'activité 2025 : un succès confirmé

Lancée lors de la Semaine Fédérale du Cyclotourisme (20-28 juillet 2024), l'application a rapidement trouvé son public avec 1126 utilisateurs inscrits, soit une croissance mensuelle de 10% de l'effectif (près de 100 nouveaux membres/mois).

En 2025, les indicateurs de performance montrent une nette progression par rapport à 2024. Le nombre d'itinéraires calculés atteint **132 778**, soit une hausse de **52 %**, traduisant une augmentation significative de l'utilisation du service. Cette dynamique se reflète également dans la **distance parcourue**, qui s'élève à **65 743 kms** contre **51 282 kms** l'année précédente, soit une croissance de **+68 %**. Enfin, le nombre de **trajets enregistrés** progresse fortement, passant de **3 988 en 2024 à 4 929 en 2025**, ce qui représente une évolution de **+118 %**. Ces résultats confirment une adoption croissante et un engagement accru des utilisateurs, avec des pics d'activité marqués durant la période estivale (juin à août), suggérant une utilisation plus intense pendant les mois de forte mobilité.

Communication : Projet Biclou – Une expérience artistique et citoyenne autour du vélo

En 2025, Roannais Agglomération, en partenariat avec le conservatoire et la compagnie **Les Transformateurs**, a porté le projet **Biclou**, une expérience itinérante mêlant **spectacle vivant et promotion du vélo**.

Entre le **6 et le 9 juin 2025**, le projet a parcouru plusieurs communes du territoire (Commelle-Vernay, La Pacaudière, Le Coteau, Le Crozet, Roanne, Saint-Haon-le-Vieux), proposant :

- des **balades artistiques** à vélo couplées par des scénettes en pleines aires de théâtre, danse, chant et musique ;
- des **villages vélo** conviviaux avec ateliers de réparation et de sécurité, atelier de maniabilité, animations familiales, expositions de vélos anciens etc.



Ce projet, issu de la résidence de trois ans de la compagnie au conservatoire, avait pour ambition de :



- **valoriser la mobilité douce et le vélo** dans la vie quotidienne,
- **favoriser l'accès à la culture** dans les communes rurales de l'agglomération,
- **créer du lien social** en associant habitants, artistes et acteurs locaux.

Plusieurs associations et partenaires du secteur ont été mobilisés pour mener à bien ces animations : Pons et Pignons, Sécurité Cycliste en Roannais, la STAR, Terre de Bike, La bicyclerie, Week&Sports etc.



Service de location de vélo à assistance électrique :

En août 2025, plus de **160 Biky** sur 200 étaient loués par le grand public, confirmant l'attrait croissant de ce mode de déplacement sur le territoire.

En 2025, la STAR a élargi ses actions autour du Biky avec plusieurs initiatives phares :

- **accueil des nouveaux arrivants auprès des communes** : invitation à découvrir leur nouvelle ville à vélo (ex : au Coteau) ;
- **organisation d'ateliers "remise en selle"**, pour accompagner le retour à la pratique du vélo en toute sécurité ;
- développement **d'offres promotionnelles incitatives** ;



- **prêt de Biky via un partenariat avec le CPTS** (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) pour proposer le **Défi Santé "La STAR"**, une initiative destinée aux personnes en convalescence afin de favoriser la reprise de l'activité physique ;
- **intervention en entreprises lors du Challenge Mobilité de la Région Auvergne Rhône-Alpes** ;
- **stands promotionnels sur des événements communaux et salons professionnels** dédiés à la mobilité.



Ces actions renforcent le rôle de Biky comme service de mobilité durable, mais aussi comme outil de lien social et de promotion de la santé. Le renouvellement des 100 premiers cycles est d'ores et déjà prévu pour **2026**, afin de maintenir la qualité et la fiabilité du service. Dans une démarche environnementale et de réutilisation des matériaux, des solutions de recyclage, rétrofit ou réemploi sont à l'étude.

Mise en œuvre du programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV)



Dans la continuité de l'action "piste routière" menée avec les polices municipales de Roanne, Riorges, Le Coteau et Renaison, Roannais Agglomération expérimente le programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV) auprès des élèves de CM2. Le Vélo Club Roannais, prestataire de Roannais Agglomération, est intervenu pour dispenser les modules du SRAV.

En 10 heures, les enfants de 6 à 11 ans apprennent à circuler de manière autonome avant leur entrée au collège, tout en adoptant une activité physique régulière et une mobilité plus écologique.

Depuis le lancement, le programme a été déployé dans **35 classes de l'agglomération**. **837 élèves** ont ainsi été sensibilisés ; parmi eux, 683 ont obtenu leur attestation de réussite, soit un **taux de réussite de 82 %**.

Une nouvelle campagne du SRAV est prévue à partir de septembre 2025 avec pour objectifs de pouvoir étendre le dispositif auprès des établissements périurbains.

>> PERSPECTIVES 2026

- Réaliser le bilan du schéma directeur vélo actuel, dont le terme est prévu fin 2026, afin de poursuivre la structuration et le développement des itinéraires cyclables sur le territoire ;
- Continuer le déploiement de Géovélo et accompagner le développement de ses nouvelles fonctionnalités, tout en s'impliquant activement dans les événements communaux liés à la mobilité pour sensibiliser les habitants à l'usage du vélo et aux déplacements durables ;
- Renouvellement des 100 premiers vélos de la flotte STAR Biky.

>> La mobilité électrique

Véhicules électriques :

Dans un contexte de changement climatique et de transition énergétique, Roannais Agglomération doit faire face à un défi majeur : limiter l'impact de son activité sur l'environnement.

Le décret du 1er janvier 2021 impose aux collectivités de publier les données sur le renouvellement de leur flotte afin de mesurer la part de véhicules à faibles et très faibles émissions. La collectivité dépasse largement ces exigences : 100 % des véhicules légers renouvelés sont désormais à faibles émissions, contre un objectif réglementaire fixé à 40 % à partir de 2025.

Chiffres clés

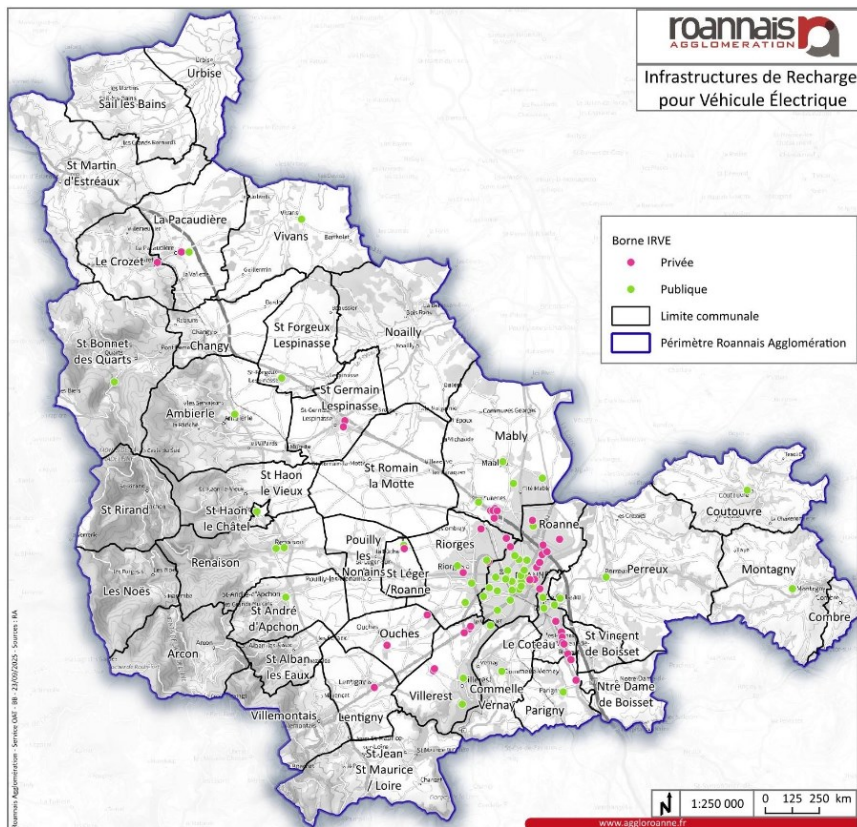
26 véhicules électriques dans la flotte de Roannais Agglomération
8 vélos électriques
2 Trottinettes électriques



Bornes de recharge pour véhicules électriques

En 2025, Roannais Agglomération compte 4 nouvelles bornes accélérées AC/DC (22/24kW) et 3 nouvelles bornes rapides AD/DC (50kW) sur son territoire. Soit au total, 51 bornes déployées depuis 2016.

L'exploitation du réseau de bornes publiques du département a été déléguée par le SIEL à la société Easy Charge à travers un contrat de DSP depuis juillet 2020 et jusqu'en 2028.



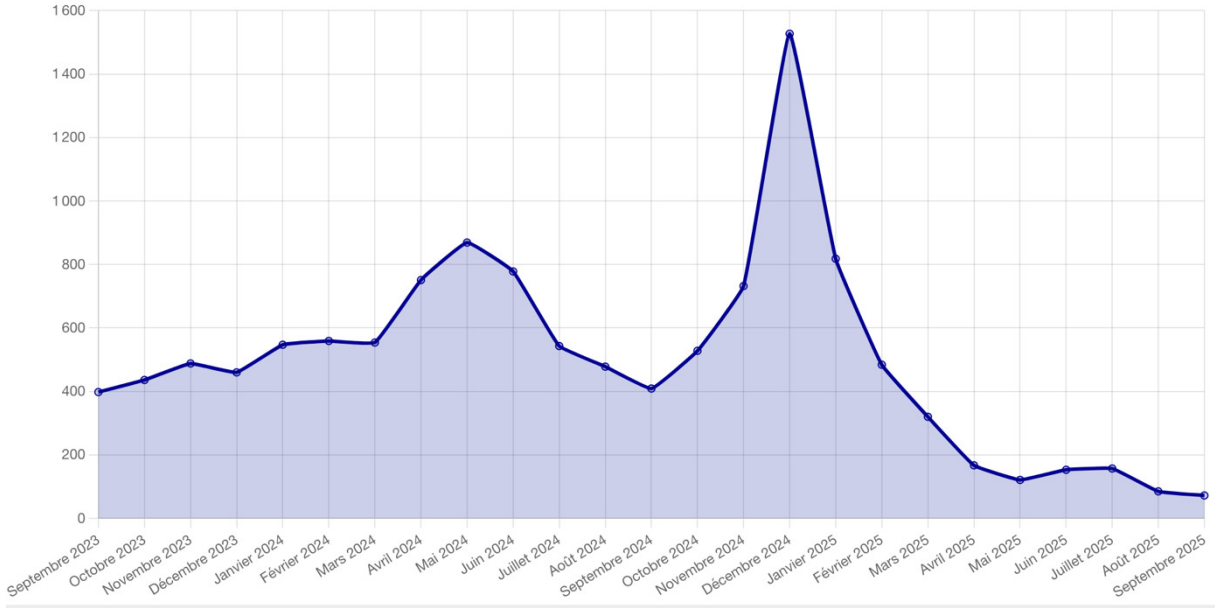
Cartographie de l'implantation des infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE) sur le territoire de Roannais Agglomération

>> Covoiturage

Roannais Agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont partenaires afin de promouvoir localement Mov'ici, la plateforme publique et régionale de covoiturage. Il s'agit d'un service de proximité, numérique et gratuit de mise en relation de conducteurs et de passagers pour des trajets courte et moyenne distances.

Le recours au covoiturage sur le roannais a connu une légère baisse en 2024 par rapport à 2025. D'après l'observatoire national du covoiturage sur la période de janvier à aout 2025, 2377 trajets ont été recensés contre 4849 l'an dernier sur la même période. 38% des trajets sont réalisés sur le ressort territorial de l'agglomération pour une distance de 29kms en moyenne représentant une économie de **14 tonnes de CO2**.





Source : Observatoire national du covoiturage

>> Une flotte de bus 100% électrique d'ici 2026

En 2024, Roannais Agglomération a franchi une étape décisive avec la mise en service de 9 bus électriques.

Fort du succès de cette première flotte – affichant un taux de disponibilité remarquable de 98 % sans pannes majeures – l'agglomération a décidé d'avancer d'un an la livraison des véhicules prévus. Fin décembre 2025, ce seront ainsi 27 bus 100 % électriques qui assureront l'ensemble de la desserte urbaine, permettant de réduire de plus de 90 % les émissions de CO₂ liées aux transports publics.



Roannais Agglomération deviendra ainsi le premier réseau de France à électrifier entièrement son réseau de transports urbains. Cette modernisation du parc a déjà permis de réaliser les économies suivantes (**base 9 bus électriques**) :

- 22% sur la facture d'énergie du site.
- 20% d'économie réalisée sur les opérations de maintenance lié au rajeunissement de la flotte

→ **Projection 100% flotte électrique horizon 2026 : diminution estimée à -65% du poste énergie**

>> Gratuité en week-end sur le réseau STAR

Depuis le 1er septembre 2023, le réseau de transport urbain est gratuit tous les week-ends (samedi et dimanche) sur l'ensemble de ses services. Cette mesure incitative favorise l'adoption de modes de

déplacement plus respectueux de l'environnement, en particulier grâce à l'utilisation croissante des véhicules électriques dont l'impact carbone est très faible.

Cette politique tarifaire a porté ses fruits : le réseau a accueilli **329 427 passagers** le week-end, soit une moyenne mensuelle de **27 452 usagers**. Par rapport à une année sans gratuité, la fréquentation a bondi de **+ 74 %**. Au-delà de cet essor, la gratuité a également contribué à améliorer le climat général à bord et dans les stations, avec une baisse significative des incivilités : **- 54,07 %** d'actes de vandalisme et **- 43,04 %** d'incidents liés à des comportements inappropriés.

>> PERSPECTIVES 2026

- *Renouveler la flotte de véhicules légers thermiques utilitaires pour le personnel Transdev Roanne par de l'électrique ;*
- *Pérennisation de la flotte électrique sur les lignes urbaines de l'agglomération ;*
- *Optimiser la DSP transports ;*
- *Engager une étude de faisabilité pour la rénovation énergétique du bâtiment de la STAR.*

>> Destination Grand'R



Le plus grand espace VTT de France labellisé FFC a vu le jour à l'initiative d'une jonction entre quatre espaces VTT au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans sa totalité, il propose aux vététistes pas moins de 200 circuits soit 4500 kilomètres labellisés par la Fédération Française de Cyclisme.

Le massif des Bois Noirs, le Parc naturel régional du Livradois Forez, la Montagne Bourbonnaise et le Roannais ont mis en commun leurs énergie pour créer le plus grand espace VTT de France.

Ce projet va permettre de développer un tourisme durable, respectueux des territoires et des habitants.

Il encourage la pratique sportive, la déconnection, la découverte de la culture et des richesses locales et le respect de l'environnement et s'intègre dans une démarche de slow tourisme.

Chiffres clés

4 500 km de circuits balisés,
247, le nombre de km du plus grand circuit "Le Tour du Pays Roannais"
200 circuits balisés,
53 points de départ,
3 départements : Allier, Loire et Puy-de-Dôme.

>> PERSPECTIVES 2026

- *Equiper les portes d'entrée sur le territoire pour encourager la pratique locale et développer un tourisme respectueux du territoire et durable ;*
- *Développer l'itinérance sur la Grande Traversée Destination Grand'R entre Vichy et Ambert.*

1.7 Le Patrimoine Bâti de Roannais Agglomération

>> Performance énergétique des bâtiments

Roannais Agglomération a mis en place un contrat PFI (Performance avec Intéressement) en collaboration avec le SIEL-TE pour 3 de ses bâtiments : l'Immeuble Helvétique, le Technopole Diderot et le Numériparc.

Contrairement au précédent marché de performance énergétique (MPPE), le PFI n'engage pas de travaux. L'ensemble de ces bâtiments seront soumis au décret tertiaire imposant une réduction de consommation de 40% en 2030 (déjà obtenue à ce jour), 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à une année de référence définie.



Les objectifs de consommation (pour prime d'intéressement) sont des valeurs théoriques issues du marché type Contrat de Performance Energétique précédent. Pour l'Immeuble Helvétique il est fixé à 68 500 kWh, pour le Technopole Diderot à 47 500 kWh et pour le Numériparc à 192 000 kWh.

>> Décret tertiaire et Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE)

Le **décret tertiaire (n°2019-771)** oblige les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à réduire leur consommation d'énergie de **40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050**, par rapport à une année de référence postérieure à 2010.

Dans ce cadre, **Roannais Agglomération** a lancé un **schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE)** sur l'ensemble de son patrimoine, visant à :

- planifier les rénovations et gérer le patrimoine à long terme,
- rationaliser les ressources immobilières,
- améliorer l'efficacité énergétique et se conformer aux nouvelles normes.

La **phase 2** du SDIE, un audit multi-enjeux débuté en juin 2024, s'est achevée en mai 2025, avec un rapport de diagnostic et des orientations stratégiques pour l'optimisation du patrimoine immobilier.

Les axes stratégiques de gestion et d'optimisation du patrimoine immobilier sont les suivants :

- 1. Mieux exploiter le patrimoine existant**
 - Renforcer la sobriété énergétique grâce au pilotage et au suivi des performances.
 - Préparer le renouvellement des contrats d'assurance.
- 2. Investir dans la maintenance préventive et l'efficacité énergétique**
 - Déployer une maintenance adaptée aux besoins réels.
 - Décarboner en remplaçant certains systèmes et réseaux énergétiques.
- 3. Intensifier et améliorer les usages**
 - Mutualiser et regrouper les équipements.
 - Optimiser l'occupation et la fonctionnalité des locaux.
 - Faciliter l'accessibilité et améliorer le confort des usagers.
- 4. Améliorer l'offre d'équipements communautaires**



- Investir dans des opérations structurantes à fort impact.
- Renforcer la qualité des équipements de proximité.

Depuis juin 2025, la société ESPELIA travaille sur la 3ème phase appelée élaboration des scénarios. 3 scénarios prospectifs seront établis à l'issue de cette phase prévue en novembre 2025.

À partir des résultats du diagnostic, une **matrice d'aide à la décision** a été élaborée pour offrir une vision transversale et multicritère des bâtiments, basée actuellement sur **7 critères ajustables**. Elle permet de classer le patrimoine en **5 catégories** : conserver sans travaux, conserver avec travaux, avenir à définir, externaliser ou reconstruire. Un pré-classement des bâtiments a déjà été réalisé, servant de base de réflexion pour un futur atelier dédié qui définira et validera le devenir du patrimoine lors de la phase de scénarisation.

Tableau de synthèse des différents indicateurs pour accompagner la prise de décision

Source : Espelia

Bâtiment	Statut d'occupation	Décret tertiaire	Conformité réglementaire	Valeur	Usage	Enveloppe	Etat de l'objet/DE	Consommation surfacique	Consommation énergie EF	Indice de consommation d'énergie	Dépenses de fonctionnement
Aéroport - Hangar Est	Propriétaire non occupant (location)	Assujéti	83	81	75	-	-	-	-	-	19 251,20 €
Aéroport - Hangar Hélié	Propriétaire non occupant (location)	Assujéti	83	94	75	-	-	-	5 443,00	7,90	15 546,73 €
Aéroport - Hangar Ligue	Propriétaire non occupant (location)	Assujéti	58	67	75	-	-	40	27 564,72	39,66	15 152,09 €
Aéroport - Hangar Sud	Propriétaire non occupant (location)	Assujéti	75	61	67	24	-	-	-	-	12 776,65 €
Aéroport - Pôle Techno-tour	Propriétaire occupant	Assujéti	75	75	69	45	-	259	42 494,00	268,32	32 673,70 €
Ateliers collégiés - Ateliers sold	Propriétaire non occupant (location)	Assujéti	58	-	-	81	-	54	182 434,23	56,42	88 434,03 €
BOULODROME - boulodrome	Bien dont la compétence a été transférée	Assujéti	67	60	60	59	-	42	78 596,38	42,17	65 557,93 €
Bureau Saint Léger - Bureau d'ère	Location	Non assujéti	83	-	72	-	Non concerné	-	-	-	18 454,92 €
Bureau Rue Brian - Bureaux 1 et 2	Location	Non assujéti	83	71	70	38	Non concerné	-	1 995,00	6,89	27 544,19 €
Bureau Rue Brian - Bureaux 5	Location	Non assujéti	83	-	72	-	Non concerné	-	-	-	5 614,47 €
Bureau Le Crozet - Bureaux Le	Propriétaire occupant	Non assujéti	83	-	63	45	Non concerné	-	5 884,00	12,46	18 019,22 €
Bureau des entrées - Immeuble	Propriétaire	Non assujéti	75	38	56	45	Non concerné	99	16 515,00	98,20	19 462,18 €
Centre des entrées - Locaux	Coopérative	Assujéti	83	75	63	38	Non concerné	84	24 194,00	64,31	38 546,89 €
Centre Musical Le Cateau 'Midi'	Bien dont la compétence a été transférée	Non assujéti	58	67	66	53	Non concerné	222	160 164,05	222,45	70 528,91 €
Conservatoire de musique de R	Bien dont la compétence a été transférée	Assujéti	83	59	43	30	-	112	263 001,95	111,82	95 733,17 €
CPMF - CPMF	Propriétaire non occupant (location)	Assujéti	42	70	70	59	-	54	291 734,47	55,95	243 545,26 €
CTE - CTE	Coopérative	Assujéti	83	89	73	93	-	48	145 000,00	47,93	135 118,73 €
Déchetterie Marteloup - Chalet	Propriétaire occupant	Non assujéti	83	70	64	55	Non concerné	-	-	-	15 926,25 €
Déchetterie Pacaudière - Bâtiment	Propriétaire occupant	Non assujéti	83	84	69	53	Non concerné	44	10 393,00	44,23	27 918,84 €
Déchetterie Varenne - Bâtiment	Propriétaire occupant	Non assujéti	75	95	73	56	Non concerné	118	5 886,00	117,72	31 242,21 €
Déchetterie Villette - Bâtiment	Propriétaire occupant	Non assujéti	83	79	69	69	Non concerné	64	17 709,00	63,93	65 806,08 €
Ecole de musique Saint André d	Bien dont la compétence a été transférée	Non assujéti	83	89	69	76	Non concerné	101	41 374,60	101,16	22 350,08 €
Ferme Bas de Rhins - Bâtiment 1	Propriétaire non occupant (location)	Non assujéti	83	-	-	-	Non concerné	-	-	-	7 959,01 €
Ferme Bas de Rhins - Bâtiment 2	Propriétaire non occupant (location)	Non assujéti	83	-	-	-	Non concerné	-	-	-	7 959,01 €
Ferme Bas de Rhins - Bâtiment 3	Propriétaire non occupant (location)	Non assujéti	83	-	-	-	Non concerné	-	-	-	7 959,01 €

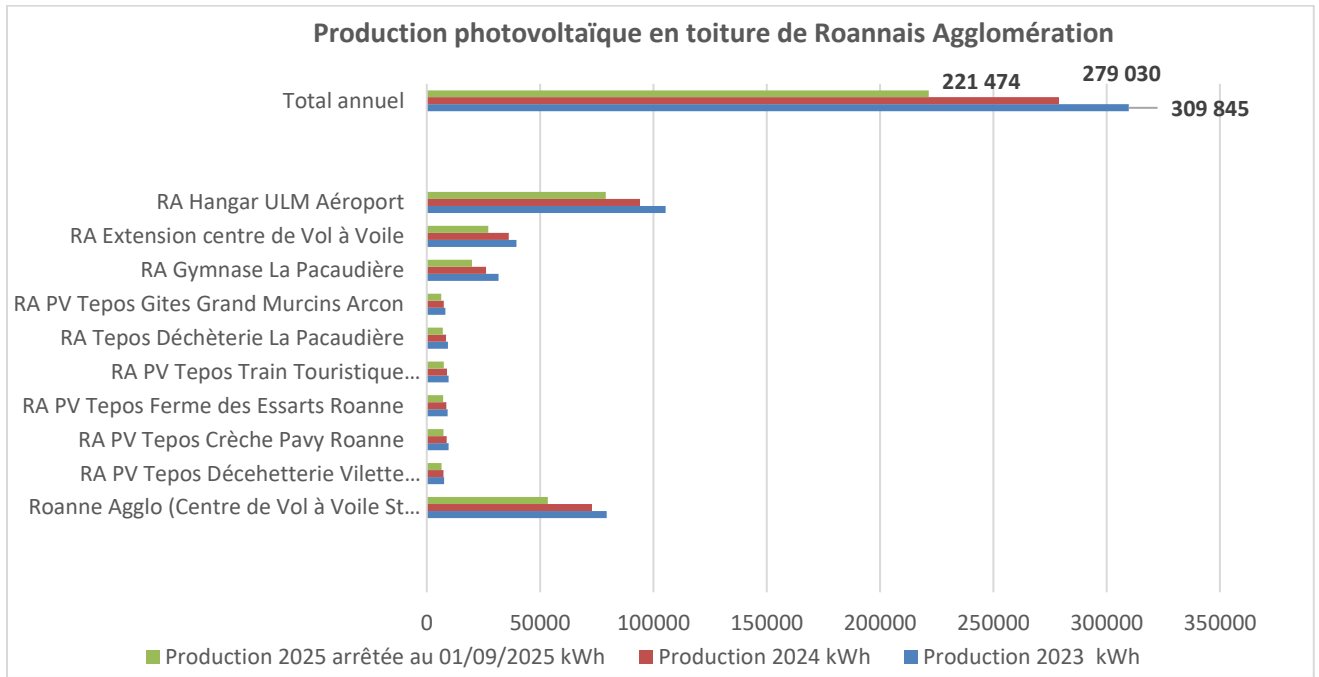
Enfin, la dernière phase consistant à finaliser le SDIE sera effectuée entre novembre 2025 et février 2026.

>> Photovoltaïque en toiture



Roannais Agglomération a conventionné dès 2016 avec le SIEL pour le développement de toitures photovoltaïques, d'une puissance chacune de 9 kWc, sur les bâtiments suivants : *Crèche Pavy*, *Ferme des Essarts*, *Déchetterie de la Villette*, *Déchetterie de la Pacaudière*, *Chalet pédagogique des Grands Murcins*, *bâtiment d'accueil du train touristique*, *centre de vol à voile* et *Gymnase de la Pacaudière*.

Évolution de la production des installations ci-dessous :



On observe à travers ce graphique que le total annuel est passé de 279 030 kWh en 2024 à 221 474 kWh en 2025, soit une baisse sensible d'environ 20 %. Toutefois, les données 2025 s'arrêtant au 1^{er} septembre, si l'on rapporte cette valeur partielle à une année complète, la production 2025 devrait dépasser celle de 2024 et se rapprocher des niveaux atteints en 2023, ce qui traduit un redressement de la tendance. Cette évolution est visible à l'échelle de plusieurs sites, notamment le hangar ULM de l'aéroport et le centre de vol à voile, qui figurent parmi les installations les plus productives. Globalement, la dynamique reste positive, avec des variations liées probablement aux conditions climatiques annuelles et à la maturité des installations.

>> L'éclairage public

Depuis 2022, Roannais Agglomération par l'intermédiaire du SIEL procède à des travaux de passage en lampes LED et d'optimisation de son patrimoine d'éclairage public conduisant à terme à réduire au minimum par 3 ses consommations d'électricité. 150MWh/an sont déjà économisés. Sur 866 points lumineux du patrimoine de Roannais Agglomération gérés par le SIEL, 495 (57%) seront en LED à la fin du mandat.

>> La patinoire remise en glace avec l'eau de la piscine du Nauticum

Suite à l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2025 limitant l'usage de l'eau, Roannais Agglomération a trouvé une alternative pour recréer la glace de la patinoire en utilisant les eaux de récupération des bassins de la piscine intercommunale *Nauticum*. Validée par l'ARS, cette solution a consisté à transporter 90 m³ d'eau par camion-citerne jusqu'à la patinoire, où deux arrosages quotidiens de 12 à 15 m³ ont permis de rendre la patinoire fonctionnelle pour son ouverture le 25 août 2025.

Un choix permettant de limiter la consommation de l'eau du réseau.

>> Centre aqualudique « La Canopée »

Une priorité donnée aux énergies renouvelables

Le futur centre aqualudique sera un équipement résolument moderne, tant par sa conception que par son faible impact environnemental. Une attention particulière sera portée à sa performance énergétique, avec une consommation nettement réduite par rapport aux piscines construites il y a 50 ans



Un choix de matériaux à faible impact carbone (le bois) a été réalisé pour la construction et l'exploitation du site. Aussi, la gestion de l'eau sera raisonnée avec notamment une récupération des eaux de bassin pour d'autres usages ainsi qu'une filtration performante pour une économie de plusieurs milliers de mètres cubes par an (95 % de réduction des consommations d'eau de lavage des filtres par rapport à une piscine classique et près de 2 500 m³ d'eau recyclée et valorisée).

Cet équipement va recourir à plus de 80 % d'énergies renouvelables (photovoltaïque, bois énergie) et émettra moins de 500 T de CO₂ par an, quand le Nauticum et le centre Lucien-Burdin en émettaient plus du double en 2019. Les travaux ont débuté le 1^{er} octobre 2025 et devraient s'achever avec la réception de l'ouvrage en mars 2028.

Chiffres clés

Energie : atteindre les 80% d'énergies renouvelables grâce à la mise en œuvre :

- D'une chaufferie bois couvrant plus de 95% des besoins en chaleur de l'équipement ;
- D'ombrières photovoltaïques sur le parking d'une surface de plus de 5000m² permettant de couvrir plus de 40% des besoins en électricité de l'équipement.

Carbone :

- Réduction importante des émissions CO₂ par rapport aux équipements actuels
- Mise en œuvre important de bois dans la construction

Eau :

- Plus de 2000m³ d'eau recyclée et valorisée au sein de l'équipement pour couvrir les besoins ne nécessitant pas d'eau potable (sanitaires, lavage des plages...)
- Réduction important des consommations d'eau grâce à la mise en œuvre d'équipements hydro-économiques et de nouvelles technologies de filtres

1.8 Accompagnement et planification foncière

Roannais Agglomération s'engage dans une démarche de stratégie foncière à même de répondre aux enjeux de développement de projets respectueux de l'environnement et des habitants, dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace, en réponse également aux prescriptions de l'Etat au travers de la stratégie Régionale « Eau-Air-Sol », de la politique nationale « Zéro Artificialisation Nette

» et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Par ailleurs, l'agglomération poursuit les démarches engagées depuis de nombreuses années en matière de requalification d'anciens sites, notamment industriels, en lien avec l'EPORA et les communes concernées. Dans le cadre du protocole de coopération, remplaçant la convention d'objectifs, signé avec l'EPORA, 6 conventions Opérationnelles sont en cours et 12 conventions de Veille et de Stratégie foncière ont été signées. Une trajectoire financière pluriannuelle globale a été définie à un maximum de 17 millions d'euros sur les 6 ans, à l'échelle d'EPORA pour le territoire de Roannais Agglomération.

1.9 Les Activités Numériques de Roannais Agglomération

>> Le développement du télétravail au sein de Roannais Agglomération

Afin de réduire l'impact environnemental des déplacements de ses agents et favoriser la qualité de vie au travail, Roannais Agglomération permet à ses agents de pratiquer le télétravail au maximum 1,5 jours par semaine sur une base de 38 heures semaine.

Du 1er janvier au 30 septembre 2025, ce sont :

- 156 agents qui ont effectué une partie de leur temps de travail en distanciel
- 2 156 jours de télétravail soit 180 jours par mois
- 22 agents bénéficient de la prise en charge d'un abonnement de transports domicile-travail à hauteur de 75% du coût de l'abonnement

Depuis sa mise en place, le télétravail au sein de Roannais Agglomération s'inscrit comme un levier au service de la transition écologique et de l'amélioration de la qualité de vie au travail. L'année 2025 confirme cette dynamique, avec une augmentation de 17 % du nombre d'agents télétravailleurs par rapport à 2024, atteignant 156 agents concernés entre janvier et septembre 2025.

Cette progression s'accompagne d'un volume croissant de jours télétravaillés, passant de 2000 à 2156 jours sur la même période.

Par ailleurs, la collectivité poursuit son engagement en faveur de la mobilité durable, avec 22 agents bénéficiant d'une prise en charge partielle de leur abonnement domicile-travail.

Ces indicateurs traduisent une évolution positive des pratiques de travail. Le télétravail s'affirme ainsi comme un dispositif conciliant bien-être des agents et responsabilité environnementale.

2. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1 Les déchets

>> Usine de tri multi filière SEEDRANOVA

Roannais Agglomération a délégué la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au SEEDR (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) qui œuvre sur le périmètre des 5 intercommunalités du Nord de la Loire. Depuis plusieurs années, le SEEDR mène des études sur la construction d'une usine de tri multi-filières des ordures ménagères, encombrants et du bois non dangereux.



Après avoir signé un contrat de DSP (Délégation de Service Public) sous forme de concession avec la société 3Wayste en 2024, l'année 2025 a été consacrée au dépôt et à l'instruction des permis de construire et de l'autorisation environnementale pour l'usine de tri dénommée SEEDRANOVA.

Grâce à des technologies de tri avancées et à un procédé industriel de tri français et breveté le plus avancé, SEEDRANOVA :

- Récupérera des matières recyclables pour valoriser en filières dédiées,
- Produira du combustible solide de récupération (CSR) pour alimenter en énergie une industrie en Région Grand Est.



Ce projet a ainsi pour objectif de compléter le geste de tri des usagers, éviter la perte matières valorisables et ainsi réduire de plus de 70% l'enfouissement.

>> Le tri hors foyer

Depuis le 1er janvier 2025, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire rend obligatoire la mise en place du tri hors foyer. Cette réglementation impose aux communes et aux ERP (établissements recevant du public) d'organiser le tri sélectif dans l'espace public (rues, parcs, jardins, plages) ainsi que lors des événements.

Pour accompagner cette obligation, l'éco-organisme CITEO a lancé un appel à projet « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer ». Roannais Agglomération a proposé de porter le dossier de candidature pour son propre compte et pour l'ensemble des communes souhaitant candidater. Un dossier a été déposé par Roannais Agglomération pour le compte de 25 communes membres. L'objectif étant d'homogénéiser la communication à l'échelle du territoire sur ce sujet.

Un calendrier précis encadre les étapes de diagnostic, de planification et de dépôt des dossiers, savoir :

- 26/11/2024 : Réunion de présentation avec les communes et CITEO.
- De fin 2024 au 14/03/2025 : Diagnostic par les communes volontaires (mobilier existant, gisements de déchets).
- 29/04/2025 : Groupe de travail pour restituer le diagnostic et définir les orientations stratégiques.
- Juin 2025 : Groupes de travail pour élaborer les plans d'actions techniques et de communication avec les communes volontaires
- avant le 12 septembre 2025 : Dépôt de l'avant-projet
- Octobre 2025 : Dépôt du dossier de candidature des communes et de l'agglomération auprès de CITEO.
- Mi-décembre 2025 : Annonce de la sélection par CITEO

>> Plan de lutte contre les déchets abandonnés

Lauréat d'un appel à projet de CITEO en 2024, Roannais Agglomération a engagé une démarche de lutte contre les déchets abandonnés. En 2025, en concertation avec les communes et partenaires, Roannais Agglomération a réalisé un diagnostic du territoire. Un chargé de mission a été recruté pour définir un plan d'actions et un calendrier de mise en œuvre.

L'action Plan de lutte contre les déchets abandonnés engagée poursuit trois objectifs principaux :

- 1 / Lutter contre les déchets abandonnés aux abords des Points d'Apport Volontaire (PAV) et en voiries.**
- 2/ Améliorer le geste de tri et optimiser les performances de collecte.**
- 3/ Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire.**

>> Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Roannais Agglomération a adopté son **PLPDMA 2025-2030** le 12 décembre 2024, visant à réduire la production de déchets, encourager le tri et le réemploi, et promouvoir des pratiques responsables. Élaboré sur six ans en concertation avec les acteurs locaux, il s'appuie sur **7 axes stratégiques** regroupant **35 actions**, et s'inscrit dans les plans nationaux et régionaux de prévention des déchets ainsi que dans les lois sur la transition énergétique et l'économie circulaire.



Les axes et les actions du PLPMA de Roannais Agglomération



Les principaux objectifs :

- Réduire la quantité de déchets ménagers produits par habitant ;
- Réduire les déchets enfouis ;
- Réduire la production des déchets ménagers et assimilés soit l'ensemble des déchets produits sur le territoire ;
- Sensibiliser les citoyens aux enjeux du tri et de la prévention des déchets ;
- Augmenter le taux de réutilisation des déchets ;
- Augmenter le taux de valorisation des déchets ;
- Promouvoir l'économie circulaire et les circuits courts ;
- Mettre en place des dispositifs spécifiques pour les déchets organiques ;

Un comité de suivi se réunira chaque fin d'année pour faire le point sur l'avancement des actions.

>> Les Biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, la Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Avec cette mise en place, Roannais Agglomération a collecté 484,85 tonnes de déchets alimentaires d'avril à décembre 2024 et 675,98 tonnes de janvier à septembre 2025.



Calendrier de déploiement

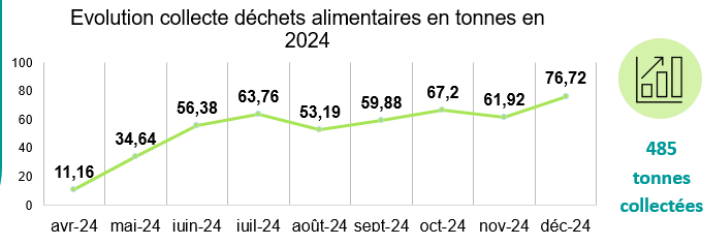
→ 1 ère phase : démarrage de la collecte le 14/03/2024 (Commelle-Vernay, Le Coteau, Mably, Riorges, Roanne et Villereest)

→ 2 ème phase : démarrage de la collecte le 15/10/2024 (les autres communes)

418 abri-bacs installés

23 000 kits remis (bioseau + 1 lot de 100 sacs krafts)

22 882 foyers sensibilisés en porte-à-porte



>> Les contrôles d'accès en déchèteries (chiffres au 31/12/2024)

Dans le cadre de l'optimisation du service public de gestion des déchets ménagers, Roannais Agglomération a instauré un **contrôle d'accès dans les 4 déchèteries du territoire**, avec l'installation de barrières et accès par QR Code.

Les objectifs

- Réserver l'accès aux déchèteries uniquement aux habitants de l'agglomération
- Mettre en sécurité les usagers et les agents en régulant le nombre de véhicules
- Améliorer la disponibilité des agents d'accueil et la circulation des véhicules
- Accentuer la valorisation et le recyclage des déchets déposés
- Réorienter les apports des professionnels sur des déchèteries privées
- Maîtriser les coûts de fonctionnement



31 000 DEMANDES D'ACCÈS en déchèteries traitées depuis le 05/02/2024



Calendrier

- Février 2024** : Envoi d'un courrier aux foyers du territoire
- 05 février 2024** : Ouverture de la plateforme d'inscription sur [lcityoien](http://lcityoien.fr) et distribution de formulaires papier
- 30 septembre 2024** : Fermeture des barrières
- De septembre à décembre 2024** : Agents d'accueil à l'entrée des déchèteries pour communiquer
- Tout le long du projet** : Communication d'ampleur

VOS DÉCHÈTERIES ÉVOLUENT !
 Roannais Agglomération met en place un contrôle d'accès à l'entrée de ses 4 déchèteries.
À compter du 30 septembre 2024, un QR Code ou un badge est nécessaire pour ouvrir les barrières.

Vous n'avez pas encore fait votre demande d'accès ?

possibilités : En ligne via lcityoien.fr (demande de QR code) / En déchèterie via un formulaire papier

Plus d'infos au 0 800 17 34 50 ou sur agglomeroranne.fr

2.2 Les milieux naturels

>> Gestion des Bords de Loire

Roannais Agglomération s'est engagé dans un programme de protection et de valorisation du Fleuve Loire depuis 2004. Elle poursuit depuis son action en assurant la gestion courante du sentier Loire Nature, des Gravières de Mâtel et de la Gravière aux Oiseaux et la préservation des milieux naturels.

Chiffres clés

110 jours d'arrachage de Jussie
5,3 Ha de renouées fauchées 5 fois / an
3 nichoirs tubulaires installés
1 observatoire à castors créé
1 observatoire à limicole créé
1 érosion de berge stabilisée
1 gué restauré et sécurisé
1 exclos mise en place

Entretien des sentiers de promenade pour l'accueil du public :

Afin de proposer des conditions optimales de promenade aux promeneurs appréciant le cadre naturel des bords de Loire, deux campagnes de gyrobroyage ont été réalisées sur les sentiers de promenade des bords de Loire. Un entretien du patrimoine arboré est également prévu d'ici l'automne 2025. L'entretien écologique des espaces naturels sensibles accueillants du public est en partie cofinancé par le conseil général de la Loire.



Fin 2024, la mare pédagogique de la gravière aux oiseaux a fait l'objet d'un entretien par curage. À la suite de ces aménagements, en 2025, il a été observé que différentes espèces d'amphibiens et d'odonates sont revenues coloniser la mare, et notamment une petite demoiselle patrimoniale, l'agrion de mercure (Coenagrion mercuriale). Une nouvelle mare pédagogique devrait également être créée d'ici fin 2025 afin de développer le réseau de mares présentes sur le site de la gravière aux oiseaux et offrir ainsi un nouvel espace dédié à l'observation de la faune et la flore locale pour le grand public et les scolaires.

Préservation des milieux

Différentes actions ont été menées cette année en faveur de la biodiversité présente en bords de Loire :

- **Plantes invasives** : Arrachage de la jussie à grande fleur et fauche de la renouée du Japon pour limiter leur expansion et préserver la biodiversité des bords de Loire.
- **Nichoirs pour canards** : Installation de 3 nichoirs tubulaires en fibres de paille sur la gravière aux oiseaux pour favoriser la nidification et protéger les canetons.
- **Îlots à sternes pierregarin** : Entretien des îlots sur les gravières aux oiseaux et de Mâtel pour maintenir une végétation basse favorable à la nidification : 19 nids recensés en 2024.

- **Roselière de la gravière aux oiseaux** : Fauchage annuel alterné sur 3 zones pour conserver un habitat ouvert propice aux oiseaux d'eau ; présence d'espèces rares comme le butor étoilé, le crabier chevelu et le vanneau huppé. Nouvelle campagne prévue fin 2025.
- **Fossé de l'Agrion de mercure** : Curage partiel prévu fin 2025. Financement régional et départemental.
- **Protection du Buplèvre en baguette** : Renforcement et extension d'une zone défendue au Quillonnet, passant de 1 500 m² à plus de 4 000 m², pour limiter les pressions sur l'espèce. Financement partiel du conseil général de la Loire.

Zoom sur le chantier de l'érosion de la gravière de Mâtel

À la suite des crues successives du fleuve Loire, la berge Sud de la gravière de Mâtel s'est progressivement érodée créant ainsi un risque de capture de la gravière par le fleuve Loire. Aussi, consciente de la richesse écologique que présente la gravière sur le plan ornithologique en bords de Loire, Roannais Agglomération a souhaité préserver ce milieu en réalisant des travaux de stabilisation de berge. Ces derniers ont débuté à l'automne 2024 et ont pris fin en janvier 2025 par la stabilisation de la berge par des techniques de génie végétal (2 000 m² de fibre coco installés, 1900 plans d'arbres et arbustes plantés).



Aménagements dédiés à l'accueil du public

Installés depuis plusieurs années, les équipements dédiés à l'accueil du public nécessitent un entretien régulier. :

Entretien des équipements : Remplacement et maintenance des barrières et observatoires existants pour un accueil sécurisé du public.



Nouveaux observatoires : Installation sur la gravière aux oiseaux et sur la grande gravière de Mâtel pour faciliter l'observation de la faune (castors, oiseaux limicoles) tout en limitant le dérangement.

Sentier Loire Nature : Détournement partiel du sentier suite à la crue d'octobre 2024 pour sécuriser les promeneurs.

Nidification des guêpiers d'Europe : La crue a créé de nouvelles berges propices à la nidification de cette espèce colorée qui privilégie les berges abruptes.

>> PERSPECTIVES 2026

- *Campagne de faucardage de la roselière à la gravière aux oiseaux ;*
- *Campagne de curage du fossé accueillant l'Agrion de Mercure à la gravière aux oiseaux ;*
- *Fin de la rédaction d'une notice de gestion des Bords de Loire ;*
- *Rénovation du mobilier urbain (observatoires à oiseaux, barrières...);*
- *Maintien de l'entretien courant du sentier de promenade.*

>> Natura 2000

Le site Natura 2000 des Gorges de la Loire aval couvre 7 384 ha sur 13 communes et 4 intercommunalités, incluant la retenue de Villerest ainsi que les versants boisés et agricoles. Il est protégé pour sa richesse ornithologique, abritant 13 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseau ainsi que 21 espèces migratrices. L'animation du site, assurée depuis 2014 par Roannais Agglomération, a été reprise officiellement par la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2025, avec une gouvernance partagée au sein du Comité de Pilotage.

>> La Stratégie Biodiversité

En 2022, forte des résultats obtenus dans le cadre du précédent **Contrat vert et bleu** (2017-2022), Roannais Agglomération a souhaité poursuivre son engagement en faveur de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

La Stratégie Biodiversité du Roannais 2025 – 2030 validée en Conseil communautaire le 26 juin 2025, vise à répondre à trois défis majeurs : **l'érosion de la biodiversité, l'artificialisation des sols et le changement climatique**. Elle ambitionne d'intégrer la biodiversité dans toutes les politiques publiques locales, en cohérence avec les stratégies nationales (Stratégie Nationale Biodiversité 2030) et régionale (SRADDET AURA).

Chiffres clés

1 stratégie Biodiversité du Roannais 2025-2030
380 scolaires sensibilisés à la biodiversité

Le programme repose sur **25 actions et 37 sous-actions** organisées en 5 axes majeurs :

- **améliorer les connaissances** (suivi, atlas, observatoire),
- **assurer la cohérence des politiques publiques** (urbanisme, labellisation),
- **sensibiliser et former** les acteurs (élus, professionnels, grand public),
- **gérer et restaurer les milieux** naturels (agricoles, zones humides, urbains, lutte contre invasives)
- **communiquer et animer** la démarche (pilotage, évaluation, outils de diffusion).

La fin de l'année sera consacrée au **lancement concret des premières actions**, marquant ainsi la continuité et le renforcement de l'élan initié depuis plusieurs années. Parmi les actions envisagées figurent : l'accompagnement des communes du Roannais dans la création d'Atlas de la biodiversité (ABC), l'élaboration d'un guide de gestion différenciée, le soutien à la production de supports de communication, la réflexion autour d'un plan de gestion des bords de Loire, ainsi que le lancement d'une opération pour lutter contre les espèces invasives, dont le frelon asiatique.

Pour poursuivre la dynamique de sensibilisation engagée auprès des scolaires dans le cadre du précédent Contrat vert et bleu, Roannais Agglomération, en partenariat avec deux communautés de communes : Charlieu Belmont Communauté et du Pays d'Urfé, a renouvelé en avril 2025 l'événement pédagogique à la Gravière Aux Oiseaux. Reportée d'octobre 2024 pour raisons météo, cette édition a rassemblé 16 classes dont 10 de la ville de Roannais Agglomération (près de 380 élèves) autour de 8 stands thématiques



pour découvrir la richesse et la diversité des écosystèmes locaux (la mare, les amphibiens, les milieux forestiers, les milieux ouverts, les continuités piscicoles, les rapaces et les mosaïques de milieu, les tourbières et les haies)

>> PERSPECTIVES 2026

- *Lancement des premières actions de la stratégie biodiversité : Sensibilisation des élus, du grand public et des scolaires à la biodiversité, réalisation de suivis écologiques ...*
- *Recherche de financements*

>> Sites naturels touristiques – sites de sensibilisation à l'environnement

Les sites naturels touristiques de l'agglomération offrent à de nombreux publics des possibilités de s'engager dans des projets transversaux en lien avec l'environnement.

Divers partenariats ont été créés :

- Ecolonterres en services civiques avec Unicité : 3 jeunes pour des plantations et participation à la fête de Grands Murgins
- Chantiers écoles avec le lycée forestier de Noirétable : 3 jours de chantier par an
- Chantiers jeunes avec le centre de loisirs intercommunal : 24 jeunes, 2 jours de chantiers, divers travaux (désherbage, rangement, aménagement sous le chalet, sentier sensoriel).
- Chantiers éducatifs et d'insertion avec l'ANEF...



Aux Grands Murcins :

La fréquentation est en progression constante.

- Plus de 10 000 personnes fréquentent le site chaque année ;
- A la fin de l'été, déjà plus de 3500 visiteurs ont bénéficié de la visite du chalet pédagogique qui propose une toute nouvelle muséographie.

Il est ouvert les mercredis /samedis /dimanches et jours fériés de 14h à 18h.

Le programme d'animation « grand public », avec ces nombreuses animations gratuites, permet la sensibilisation des roannais et des touristes au respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

Lors des périodes de canicule, cet « ilot de verdure » est ouvert à tous ceux qui veulent bénéficier d'un peu de fraîcheur dans un environnement préservé.

Au 1/09, 1150 personnes ont participé à des animations dans le cadre du programme d'animation pour le grand public et le site a accueilli plus de 1200 enfants pour des animations de groupes (scolaires, centres sociaux...).



A la Gravière Aux Oiseaux :



Dans le cadre d'une convention d'objectif pour l'animation du site avec la fédération des chasseurs de la Loire, le site de la gravière propose un programme de sensibilisation à l'environnement et accueille de nombreux visiteurs :

- Tous les ans près de 30 000 passages sur le site ;
- Plus de 2000 visiteurs ont découvert le bâtiment de la gravière...

Des travaux sur la mare pédagogique, l'installation de nichoirs tubulaires et d'observatoire enrichissent l'expérience de visite et rendent plus accessible les richesses de la gravière à tous les publics.

Sur le Parc des Elopées :

Zone humide, vestige du grand marais de Roanne, le parc des Élopées est une oasis de biodiversité enclavée dans la ville. En 2025, a été réalisé l'entretien courant des espaces naturels avec une sécurisation des boisements et d'une taille des saules en têtard.

>> PERSPECTIVES 2026

- *Continuer à développer les animations à destination de tous les publics.*
- *Engager la restauration de mares sur les sites.*

>> Espaces verts

Les espaces verts de l'agglomération sont diversifiés : zones d'activités, abords de voirie, crèches, déchèteries, voie verte, Centre Pierre Mendès France... 4 entreprises retenues dans le cadre de marchés publics en assurent l'entretien dont 2 ateliers protégés (handicap).

Aussi, dans le cadre de la **Stratégie Biodiversité** du Roannais, une étude sur la gestion différenciée des espaces verts communautaires est en cours de réalisation en interne. Les premières conclusions sont attendues pour la fin d'année 2025.

>> PERSPECTIVES 2026

- *Déploiement progressif de la gestion différenciée sur de nouveaux sites inter-communaux*
- *Finalisation d'une notice de gestion bords de Loire*
- *Mise en œuvre des actions de la Stratégie biodiversité*

>> Gestion du patrimoine forestier communautaire

Roannais Agglomération gère 168 ha de forêts, dont 126 ha en pleine propriété et 42 ha en groupement forestier depuis 2023. Elle s'appuie sur des plans d'aménagement forestier (2018-2037 pour les Grands Murcins, 2024-2039 pour Mivière) afin de concilier production de bois, accueil du public, préservation de la biodiversité et régénération. La forêt des Grands Murcins illustre cette gestion multifonctionnelle. L'intercommunalité est certifiée PEFC, avec un renouvellement acté en juin 2025.

La gestion durable des forêts de Roannais Agglomération s'appuie sur des partenariats avec **l'ONF, Madeleine Environnement et le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine**. Ensemble, ils assurent la gestion technique, l'accueil du public et les animations pédagogiques aux Grands Murcins, où ont été aménagés un chalet d'accueil, un arborétum, des équipements accessibles aux PMR, plusieurs boucles de randonnée et, prochainement, un sentier de découverte avec signalétique.

Les Grands Murcins : une forêt productive et résiliente face au changement climatique

La forêt des Grands Murcins est également une forêt productive de bois d'œuvre, composée à 70 % de plantations résineuses (58 % de Douglas et 12 % de Mélèze). Une sylviculture suivie est appliquée à ces peuplements afin d'en améliorer continuellement la qualité.



En 2025, des coupes d'amélioration et de régénération ont permis l'exploitation et la mise en vente de près de 429 m³ de bois : 249 m³ aux Grands Murcins et 180 m³ au Bois de Mivière.

Dans un contexte de changement climatique, une réflexion est engagée sur l'avenir du sapin pectiné, espèce en limite altitudinale. Les gestionnaires favorisent désormais la diversification des essences et l'irrégularisation de certains peuplements afin de renforcer leur résilience. Ces pratiques contribuent à la fois au maintien de la biodiversité, à l'amélioration de l'aspect paysager et à la préservation des peuplements feuillus qui bordent la forêt, abritant une faune et une flore variées.

Lancement de la stratégie forestière du roannais

Roannais Agglomération a lancé une **Stratégie Forestière** de Territoire visant à préserver durablement les écosystèmes forestiers et soutenir la filière Forêt-Bois locale. Cette démarche, instituée par la Loi d'Orientation Forestière de 2001, servira d'outil aux élus pour construire, avec les acteurs locaux, un projet partagé de gestion durable, de valorisation du bois et d'accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers. La stratégie forestière du Roannais a été co-construite avec les élus et acteurs du territoire.

Approuvée en Conseil communautaire le 26 juin 2025, la « Charte » s'articule autour de **4 axes** stratégiques :

- adaptation des forêts au changement climatique, soutien à la filière et à ses métiers,
- valorisation du bois d'œuvre local, conciliation entre économie,
- environnement et société, développement durable du bois énergie,
- pilotage et évaluation des actions.

Elle constitue une étape majeure pour le territoire, en posant les bases d'une gestion forestière équilibrée qui conjugue protection des milieux, valorisation économique du bois local et accompagnement des propriétaires vers des pratiques durables.

>> PERSPECTIVES 2026

- *Mise en œuvre des actions de la Stratégie Forestière*
- *Poursuite de l'application des plans de gestion des massifs forestiers de Roannais Agglomération*

2.3 L'Agriculture

>> Le PAEN

Le PAEN de l'Ouest Roannais protège environ 10 000 ha sur 11 communes en conciliant préservation des terres agricoles et espaces naturels avec un soutien à l'agriculture locale. Piloté par le Département de la Loire et Roannais Agglomération, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, il repose sur **quatre priorités** : améliorer les conditions d'exploitation, soutenir l'économie agricole, renforcer les liens rural-urbain et préserver paysages et milieux naturels.

Actions réalisées en 2025 :

- « **Animations scolaires sur l'agriculture** » : des animations scolaires ont été proposées aux écoles des 11 communes du PAEN sur le thème du métier d'agriculteur, des bonnes pratiques agricoles et des bonnes pratiques des consommateurs. Ainsi, 10 classes de cycle 3 ont pu en profiter entre fin 2024 et début 2025. Cette action sera reconduite pour l'année scolaire 2025 – 2026 ;
- « **Plaquette de sensibilisation à la gestion de l'eau** » : un support de communication est en réflexion en lien avec la Roannaise de l'eau à destination des agriculteurs pour les sensibiliser à la gestion quantitative et qualitative de l'eau ;
- « **Plaquette de présentation du PAEN** » : une plaquette de sensibilisation au périmètre et aux enjeux du foncier agricole en périmètre PAEN est lancée (en lien avec le Département de la Loire et les autres PAEN). Elle sera diffusée à tous les notaires de la Loire, à l'ordre des notaires et aux cabinets d'urbanisme pour diffusion aux propriétaires de foncier agricole en périmètre PAEN ;
- « **Sensibilisation à la gestion des haies** » : une journée de sensibilisation à la gestion des haies à destination des agriculteurs est prévue sur la fin d'année 2025.



>> PERSPECTIVES 2026

- *Accompagnement des agriculteurs sur différentes thématiques : accès à la ressource en eau, installation – transmission des exploitations, adaptation des pratiques au changement climatique, restauration et création de haies bocagères et mares...*
- *Poursuite de la sensibilisation des scolaires à l'agriculture*
- *Développement d'outils de communication*

>> Le dispositif « Vignes relais »

Trois hectares de vignes productives sur Saint-Haon-le-Vieux sont mis à disposition de jeunes viticulteurs désirant s'installer sur la Côte Roannaise. L'Agglomération propriétaire des vignes, assure le suivi des locataires, les appels à candidature, l'organisation et la tenue des comités de suivi en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire et l'AVF (l'association vignobles Forez-Roannais).

Chiffres clés

1 137 nouveaux plants de ceps plantés
15 vigneronnes bénévoles de la Côte Roannaise mobilisés

Trois exploitations de la côte roannaise ont bénéficié en 2025 du dispositif des Vignes relais proposé par l'Agglomération.

Une campagne de plantations de ceps a eu lieu en février 2025 afin de remplacer les plans manquants



© Evelyne Deveaux

ou vieillissants. Cette corvée a été organisée par les exploitants des vignes relais qui ont fait appel aux vigneronnes de la côte roannaise qui se sont fortement mobilisés pour prêter main forte.

Le Comité de suivi des vignes relais, qui s'est réuni en juin 2025, s'est montré très satisfait du travail réalisé par les exploitants en test sur les vignes qui sont en très bon état et devraient présenter une récolte intéressante en septembre.

>> L'espace test agricole de la ferme des Millets



Créée en 2016, l'association ETAMINE gère la Ferme des Millets, espace test agricole sur la commune de Ouches permanent du Roannais. L'objectif est de développer les productions maraîchères locales et biologiques, soutenir l'installation de nouveaux exploitants sur des filières peu représentées et promouvoir la vente directe et les circuits courts.

En 2025, la Ferme des Millets a connu plusieurs évolutions marquantes : le premier couple de maraîchers, installé depuis 2022, a quitté la ferme en mars pour une installation réussie à Saint Romain la Motte, et le second testeur a terminé son projet après deux ans.

L'association ETAMINE, en partenariat avec l'Agence Française d'Agroforesterie, a mené une campagne de plantation d'arbres en février. Sur le plan opérationnel, l'Agglomération continue d'optimiser le site de la ferme des Millets. Elle a notamment réalisé différents travaux d'amélioration des équipements et locaux : fin de l'aménagement de la grange, sécurisation des bâtiments agricoles, installation de sous-compteurs (automne 2025).



© Evelyne Deveaux

Un appel à candidature est en cours pour accueillir de nouveaux testeurs. 3 tests sont possibles en maraichage, poules pondeuses et élevage de petits ruminants.

>> Vers une politique volontariste sur la transmission reprise et le foncier agricole

Le 26 juin 2025, Roannais Agglomération a validé en Conseil communautaire sa **Stratégie Installation – Transmission agricole**, visant à accompagner le renouvellement des générations sur un territoire spécialisé en bovin allaitant, confronté au vieillissement des exploitants, aux difficultés de transmission et à la pression foncière.

Cette dernière construite à partir d'un diagnostic réalisé en 2022 avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER et d'une consultation des acteurs locaux entre 2023 et 2024, vise à maintenir une agriculture locale diversifiée et durable, faciliter la transmission des exploitations, accompagner les porteurs de projet et améliorer l'accès au foncier et au logement agricole.

La feuille de route prévoit trois phases : diagnostic foncier et identification des fermes à enjeux, enquête auprès des cédants et élaboration d'un programme d'actions comprenant accompagnement opérationnel, communication, aides financières et formation.

La fin d'année 2025 sera consacrée à la préparation des actions et partenariats qui seront déployés dès janvier 2026.

>> **PERSPECTIVES 2026**

- *Mise en œuvre des premières actions de la programmation : finalisation du catalogue du foncier agricole disponible, veille foncière, création d'outil de communication à destination des cédants et porteurs de projets, accompagnement des cédants et porteurs de projets...*

>> Le projet Alimentaire Territorial (PAT)

Chiffres clés

85 000 € d'aide de l'Etat obtenus pour accompagner la structuration d'une filière maraichage
300 arbres plantés sur la parcelle ÉduCultive
3 structures d'animation jeunesse engagées dans le programme « Territoire du Goût »
170 producteurs proposant de la vente directe répertoriés dans les fiches « Manger Local en

En 2025, le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** a poursuivi sa mise en œuvre avec une volonté affirmée de renforcer la résilience du système alimentaire local, de soutenir les filières agricoles durables et de favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité.

Plusieurs actions structurantes ont été menées au cours de l'année :



© Le Progrès

- Déploiement des marchés solidaires itinérants : l'animatrice du PAT a accompagné la mise en œuvre de 13 marchés solidaires itinérants, visant à rendre les produits locaux accessibles au plus grand nombre, y compris dans les zones rurales ou les quartiers prioritaires.
- **Structuration de nouvelles filières agricoles** : accompagnement d'une réflexion engagée avec Agribio Rhône et Loire en lien avec les producteurs et d'autres acteurs économiques pour envisager le développement d'une filière lait bio locale, dans une logique de relocalisation et de valorisation des productions laitières.
- **Développement d'une filière maraîchère dédiée à la restauration collective** : cette démarche s'inscrit notamment dans le cadre du projet ÉduCultive et vise, à terme, à garantir un approvisionnement local, frais et de qualité pour la restauration collective et notamment les cantines du territoire.
- **Proposition de temps de formation à destination des animateurs pour la jeunesse, en périscolaire**, des 8-11 ans dans le cadre du programme « Territoire du Goût » initié par la DRAAF. L'objectif est de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques reposant sur l'acte alimentaire (interaction entre les mangeurs, les aliments & des environnements favorables).
- **Mise à jour des outils de valorisation des producteurs** : les fiches « Manger Local en Roannais » ont été actualisées afin de mieux faire connaître l'offre locale auprès des consommateurs, des restaurateurs et des acteurs publics. En 2025, cette initiative a été reprise par les autres territoires PAT de la Loire en vue de la création d'un annuaire départemental.
- **Actions de sensibilisation à la santé par l'alimentation** : un rapprochement avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et les Contrats Locaux de Santé a été initié pour développer des actions de sensibilisation sur le lien entre alimentation, santé et prévention, en direction du grand public.

Ces initiatives traduisent l'engagement du territoire en faveur d'un système alimentaire cohérent, équitable et durable, en synergie avec les enjeux sociaux, économiques et environnementaux du Roannais.

Renouvellement du PAT du Roannais

La 1^{ère} labélisation du PAT du Roannais arrive à terme en mars 2026. Les 5 EPCI couvertes par le PAT (Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, Communauté de Communes du Pays entre

Loire et Rhône, Communauté de Communes et Pays d'Urfé et Communauté de Communes Vals d'Aix et Isable) ont décidé à l'unanimité de déposer une nouvelle candidature afin d'obtenir le renouvellement de la labellisation du PAT du roannais de niveau 2 sur la période 2026 – 2030.

Le dossier de candidature a été déposé à l'automne 2025 auprès des services de la DRAAF.

Zoom sur le projet ÉduCultive :

© Le Progrès

Le projet « **ÉduCultive** », lancé en 2023 par l'association ETAMINE, le Lycée de Chervé et les 5 EPCI du PAT du Roannais, vise à développer une **production maraîchère bio locale** pour la restauration collective, tout en servant de support de formation et en renforçant la filière maraîchère locale.



En 2025, la réflexion a porté sur la structuration administrative et juridique du projet. Roannais

Agglomération a achevé **l'aménagement de la grange de la ferme des Millets** avec dalle et chambre froide pour accueillir la production. Le Lycée de Chervé a commencé l'aménagement des planches de cultures et, en collaboration avec ETAMINE, des plantations d'arbres pour développer une **production agroforestière**.

>> PERSPECTIVES 2026

- *Renouvellement du PAT du roannais sur la période 2026 - 2030*
- *Accompagner les initiatives identifiées et soutenir leur mise en place*
- *Continuer la mise en réseau et le lien entre les acteurs de l'alimentation*
- *Accompagner et mettre en œuvre des actions répondant aux enjeux du territoire*

>> Parc Agro-Culinaire : un projet structurant au service de l'alimentation durable



Le projet de Parc Agro-culinaire porté par Roannais Agglomération vise à développer une alimentation locale, saine et accessible, en soutenant la relocalisation agricole et les circuits courts. Il se structure autour de deux axes : la production maraîchère pour approvisionner la restauration collective et la création d'une cuisine centrale intercommunale.

Début 2025, les travaux du bâtiment administratif sont en cours, et 16 serres (1,6 ha) ont été installées avec un réseau d'irrigation prévu pour septembre. Un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en juin 2025 prépare l'installation d'un porteur de projet dès janvier 2026.

>> PERSPECTIVES 2026

- *Exploitant du site par un porteur de projets en production maraîchère*
- *Développement de la production maraîchère à destination de la restauration collective*

Cuisine centrale

Parallèlement à la production maraîchère, Roannais Agglomération a engagé la réflexion sur la création d'une légumerie et d'une cuisine centrale intercommunale pour structurer une filière alimentaire de proximité destinée à la restauration collective. Un cabinet spécialisé a été mandaté pour dimensionner les équipements et proposer différents scénarios juridiques. Après une première phase d'études en 2024, les travaux se sont poursuivis en 2025 pour ajuster les propositions en fonction des orientations budgétaires et des coûts de revient par repas. Cette conception se déroule en co-construction avec les acteurs locaux, en intégrant qualité alimentaire, mutualisation des services et transition écologique.

3. DEVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

3.1 Responsabilité dans la production des acteurs économiques

>> Ecologie Industrielle et Territoriale :

Relancer et structurer l'animation économique sur le thème des synergies inter-entreprises

De 2024 à 2026, Roannais Agglomération a fait de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) un axe stratégique du plan d'actions économie circulaire pour accompagner la transformation des entreprises locales.

L'enjeu est d'assurer la pérennité organisationnelle, économique et technique de la démarche sur le territoire avec pour objectifs de préserver les ressources naturelles, créer de la valeur ajoutée locale et des emplois non délocalisables, développer de nouvelles filières circulaires et donner aux entreprises du Roannais des solutions concrètes pour réduire leurs coûts et leur impact environnemental.

Une dynamique collective relancée en 2025

La réunion de lancement du 2 juin 2025, organisée avec les cabinets Nymphéa et Ty Waste et en partenariat avec la CCI, a réuni acteurs économiques et institutionnels du territoire autour de la démarche EIT, permettant d'initier l'identification de synergies. L'atelier participatif « Ty Jeu de coopération » a favorisé les premiers échanges concrets et renforcé la prise de conscience collective.



Deux ateliers de détection organisés les 16 et 30 juin, respectivement dans les locaux d'EVOLUTIS GROUP et de REVILLON CHOCOLATIER, ont permis :

- de cartographier les flux stratégiques ;
- d'identifier des besoins et ressources partagés ;
- de hiérarchiser une première série de synergies inter-entreprises.
- d'engager les acteurs économiques dans une dynamique d'expérimentation.

Ces ateliers ont également confirmé l'intérêt des entreprises du territoire pour des coopérations concrètes dans plusieurs domaines avec un potentiel de 220 synergies possibles sur les 23 entreprises présentes le 16 juin.

A l'issue de l'atelier du 30 juin, 5 thèmes sont plus particulièrement ressortis comme prioritaire : Ressources Humaines et formation, collecte et valorisation des cartons, groupements d'achats énergie, collecte des déchets, filière locale sur les plastiques.

Des outils au service des entreprises

Afin de favoriser ces dynamiques, une plateforme numérique dédiée « Ty Waste » est mise à disposition des entreprises par Roannais Agglomération : il s'agit pour les entreprises de déclarer leurs ressources, d'identifier des complémentarités et de poursuivre les synergies amorcées lors des ateliers.

>> Gestion des ressources et accompagnement de la filière du bâtiment

Une démarche partenariale structurante

Roannais Agglomération a engagé un partenariat fort avec la Fédération du BTP Loire afin de mobiliser les entreprises du secteur autour des enjeux de l'économie circulaire, de la gestion des déchets de chantier, du réemploi et de la décarbonation des pratiques. Cette coopération vise à créer un cadre collectif, à décloisonner les approches et à faire émerger des solutions locales adaptées aux réalités du territoire.

Plusieurs actions illustrent l'efficacité et la dynamique de ce partenariat :

- Le 06 février 2025, participation active de la filière du bâtiment au salon L'instant éco-durable (co-organisation de la conférence sur le rôle clé de la filière BTP du territoire dans la transition vers une construction durable) ;
- Printemps 2025, organisation d'un temps de dédié à la gestion des déchets du BTP avec la section locale du BTP Loire : une présentation spécifique des obligations réglementaires a été réalisée en partenariat avec la déchetterie professionnelle CHAMFRAY, permettant d'apporter des réponses concrètes aux entreprises locales.
- Le 22 avril 2025, intervention auprès des adhérents de la section sur la thématique « déchets de chantier et décarbonation dans le BTP : enjeux et solutions locales pour le Roannais », contribuant à sensibiliser largement les entreprises à l'urgence de ces enjeux et aux solutions disponibles localement.
- Le 19 juin 2025, amorce d'un partenariat innovant pour la mise en place d'une matériauthèque en lien avec EMMAUS: il s'agira de mettre en place un espace de réemploi et de valorisation des matériaux de construction, dans une logique d'économie circulaire et de coopération inter-filières.



Les prochaines étapes visent à consolider la filière des matériaux biosourcés, développer la matériauthèque, poursuivre l'accompagnement technique et réglementaire des entreprises et intégrer pleinement le secteur dans la dynamique d'Écologie Industrielle et Territoriale.

>> L'accompagnement des partenaires institutionnels

Les partenaires institutionnels — EDEL 42 (Énergie Durable dans les Entreprises de la Loire) de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, la CCI Lyon Métropole – Saint-Étienne – Roanne et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat — jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des entreprises du territoire.

Au 1er septembre 2025, les actions menées sont les suivantes :

- EDEL 42 : 38 entreprises accompagnées sur le volet énergie ;
- CCI : 26 entreprises accompagnées ;
- CMA : 9 entreprises accompagnées ;

Ces accompagnements ont pris la forme de :

- 4 visites « énergie » (2 réalisées par EDEL, 2 par la CCI).
- 30 interventions de conseil de premier niveau énergie (13 EDEL, 4 CCI, 3 CMA).
- 44 accompagnements spécifiques incluant :
 - 1 pré-diagnostic économique circulaire (CCI) ;
 - 1 diagnostic flux et 1 diagnostic consommation électrique (CMA) ;
 - 25 interventions en performance énergétique des bâtiments ;
 - 7 actions sur l'achat et la gestion d'énergie ;
 - 4 interventions sur les énergies renouvelables (ENR) ;
 - 1 conseil process/utilité – froid dans le secteur tertiaire.

En matière de gains énergétiques, pour les 6 dossiers soumis au dispositif d'aides « Investissez malins » au 1er semestre 2025, ce sont 58 MWh/an économisés correspondant à 7 750 € d'économies.

Par ailleurs, 9 conseils sur le volet eau, incluant 3 conseils en matière d'aides financières / investissement (CCI, CMA) et 1 conseil en économie circulaire ont été réalisés. Aucun diagnostic éco-flux n'a été mené au cours du début de l'année 2025.

Le dispositif « Optim'Eau 42 », mis en place en partenariat avec la CCI et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est quant à lui toujours actif et proposé aux entreprises du bassin Loire-Bretagne afin de les informer et de les accompagner à adopter des pratiques durables dans la gestion de l'eau (webinaires, ateliers collectifs et pré-diagnostic individuel Eau).

En 2025, Roannaise de l'Eau a poursuivi ses actions de sensibilisation des entreprises à une gestion responsable de l'eau et à son intégration dans les process de production, avec notamment une réunion d'information pour les industriels organisée le 3 juillet.

>> Sensibiliser les acteurs économiques à la limitation de la production de déchets

En **2025**, Roannais Agglomération a renforcé ses actions pour **la réduction des déchets** et le développement de **solutions alternatives** sur le territoire. Le **Salon L'Instant Éco-Durable** (6 février) a mis en avant les bâtiments durables, la filière chanvre et les modèles économiques alternatifs.

Les **ateliers de synergies inter-entreprises** (juin) ont favorisé la réutilisation locale des déchets, avec de nouvelles sessions prévues pour 2025-2026, intégrant éco-conception et économie de la fonctionnalité.

Une **filiale locale de collecte et traitement des EPI jetables** est en cours de finalisation avec ENVIE Loire, Révillon Chocolatier, le pôle agroalimentaire 42 et la CCI. Parallèlement, l'Agglomération s'est mobilisée sur **la fin de vie des textiles ménagers**, participant à la feuille de route stratégique régionale et à la refonte du cahier des charges de la filière REP TLC pour soutenir le recyclage local et industriel à l'horizon 2030.

Enfin, Roannais Agglomération a soutenu l'association d'insertion Le Tri d'Emma, à travers le dispositif Investissez Malin et la promotion de sa nouvelle boutique « Les Fripes d'Emma », contribuant ainsi à renforcer l'économie circulaire et l'insertion sociale sur le territoire.

3.2 Salon l'instant éco-durable 2025 au service de la transition

Le 6 février 2025, Roannais Agglomération et la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne ont coorganisé la deuxième édition du salon L'Instant éco-durable, destiné à accompagner les acteurs économiques et institutionnels dans leur transition et à renforcer les synergies territoriales. Cette édition a introduit une nouvelle thématique, les bâtiments durables, en complément des axes énergie et décarbonation, gestion de l'eau, gestion des déchets et économie circulaire, et nouvelles mobilités.



Le salon a rassemblé **64 stands répartis en 7 villages thématiques, 6 conférences, 11 ateliers pratiques et des rencontres BtoB**, avec le concours national Lowtech porté par le CJD pour valoriser l'innovation sobre et durable. Des animations telles que la Fresque du climat, la Fresque de la mobilité et une présentation de la filière chanvre textile ont complété la journée, favorisant échanges, sensibilisation et co-construction.

Le Concours Lowtech a mis en avant 13 projets innovants et sobres, récompensant l'ingéniosité locale :

Les lauréats

- Prix du public – 1 000 € : « Du soleil dans nos assiettes » (stérilisateur solaire)
- Prix du jury – 4 000 € : « Top Amaury » (vélo cargo pliant)
- Coup de cœur du jury – 3 000 € : « Agenis » (outil pédagogique « Code en bois »)
- Mentions spéciales – 2 000 € : « Kellig Emren » (isolant biosourcé) et « T'air Eau » (système aquaponique)

Cet événement a permis de combiner contenus stratégiques, outils opérationnels et initiatives collaboratives, renforçant la dynamique territoriale en faveur de la transition écologique.

Chiffres clés

744 participants en journée dont :

→ 547 visiteurs

→ 192 exposants

275 participants à la soirée conférence
organisée par les Rencontres des entrepreneurs en Roannais RER

3.3 Plan d'actions économie circulaire 2024-2026

Roannais Agglomération poursuit ses actions formalisées dans son plan économie circulaire avec plusieurs fiches actions qui se concrétisent :

- **Filière du bâtiment** : de nombreuses actions ont été menées : réunion de sensibilisation de la filière, conférence « bâtiments durables avec les acteurs de la filière, structuration autour d'un projet de matériauïque » ;
- **Filière chanvre** : 2ème année d'expérimentation agricole avec AURA CHANVRE, la Chambre de l'Agriculture et les communautés de communes du nord du département, avec deux agriculteurs du territoire parties prenantes ; actions de sensibilisation à la filière par

l'association Aura Chanvre lors du Salon l'instant éco-durable avec pour objectif d'expliquer en quoi consiste le développement d'une filière chanvre textile dans la Loire à travers le défilage manuel du chanvre ;

- **Les forêts** : les stratégies forestières et biodiversité de Roannais Agglomération ont été adoptées pour les 3 années à venir ;
- **Ressource eau** : présentation des résultats de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) lors du salon L'Instant éco-durable, pour soutenir une gestion adaptée de l'eau face à l'évolution des besoins et au changement climatique. Des actions de sensibilisation ont été menées par Roannaise de l'Eau auprès des écoles et des entreprises industrielles à forte consommation ;
- **Déchets problématiques** : L'agglomération est acteur dans le lobbying et de développement des filières de valorisation des déchets (textile, EPI jetables ...) et a aidé le Tri d'Emma au développement de son activité Fripes d'Emma.

3.3 Dispositif « investissez-malin »

Pour accompagner les entreprises dans leur transition, Roannais Agglomération poursuit son dispositif local d'aide aux éco-investissements « Investissez malin ».

Le dispositif soutient les projets à **fort impact énergétique ou environnemental** et ceux intégrant une **démarche d'éco-conception**. Historiquement centrés sur la réduction des coûts énergétiques, les éco-investissements s'élargissent désormais, avec Roannais Agglomération et ses partenaires (CCI, Roannaise de l'Eau, CMA), à deux enjeux majeurs : **l'eau** (sobriété et gestion des crises) et **les déchets** (réduction et valorisation). Les prochaines rencontres EIT mettront également l'accent sur le **transport du premier et dernier kilomètre** et **l'éco-conception**, en réponse aux besoins des entreprises locales.

Chiffres clés

Pour 1€ d'aide Investissez malin, 5.07€ sont investis sur le territoire au premier semestre 2025

2 jurys, 6 dossiers de TPE-PME retenus sur cette période

80 000 € de budget, dont 21 408€ d'aides versées au 1er semestre 24 570,70 € d'aides attribuées au 2nd trimestre

>> PERSPECTIVES 2026

- *Un partenariat renouvelé avec EDEL 42 pour accompagner techniquement nos entreprises sur les bons choix énergétiques de performance environnementale ;*
- *Une formation interne sur le donut de l'économie circulaire en partenariat avec le CIRIDD pour sensibiliser à l'économie circulaire ;*
- *L'animation territoriale des synergies inter-entreprises et la mises en place de rendez-vous de l'économie circulaire ;*
- *La poursuite du partenariat avec la fédération du BTP et accompagnement à la création d'une matériauthèque ;*
- *Poursuite du partenariat engagé sur la filière chanvre avec l'association AURA CHANVRE et les 5 communautés de communes du nord du département ;*
- *Une troisième édition le jeudi 5 février 2026 !*

3.4 Savoirs, recherche et innovation

Dans le domaine de la formation, l'un des axes du plan d'action pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche de Roannais Agglomération intègre le sujet de la décarbonation afin d'accompagner la transition au sein des entreprises locales.

A la suite d'une enquête menée en 2024 sur les besoins en matière de mise en relation des entreprises avec des écoles spécialisées dans ce domaine, une soirée dédiée à la décarbonation industrielle a été organisée le 20 mars 2025, sur le campus Pierre Mendès France, afin de lancer la dynamique. Elle a réuni une trentaine de participants pour des échanges nourris et des prises de contacts.

Au cours de cette soirée, l'école Polytech Lyon a présenté ses projets de développement et notamment d'un parcours dans ce domaine à implanter à Roanne. Pour soutenir ces nouvelles formations un nouveau bâtiment a été acquis, la salle Augagneur, afin d'agrandir le Technopole où l'école est située.

Le FABLAB et l'Espace numérique : des partenariats en faveur du reconditionnement et du réemploi

Le FABLAB et l'Espace numérique ont mis en place deux partenariats, avec l'association *Un temps pour autre* pour le premier et *Reconnect 2.0* pour le second.

Le FABLAB a ainsi permis à l'association d'occuper ses espaces un mercredi par mois pour aider des particuliers à réparer leur électroménager ou des pièces afin de leur donner une seconde vie. Avec ce partenariat, le FABLAB cible un public plus large et lui fait découvrir son offre de service.

L'Espace numérique, dans une dynamique similaire, a porté un partenariat avec Reconnect 2.0 pour réceptionner du matériel informatique, à reconditionner, afin de le redistribuer à des personnes en ayant le besoin. Pour ce faire, des cafés numériques sont organisés pour sensibiliser aux usages et un ordinateur est donné aux bénéficiaires à l'issue moyennant l'adhésion à l'association. Ils sont organisés en partenariat avec France travail et le Campus solidaire pour identifier les profils d'étudiants ou de demandeurs d'emploi à qui ces temps d'échanges et ce matériel pourraient être profitables. En 2025, 86 personnes ont déjà été accueillies lors de 13 Cafés Numériques :

- Jeunes : 4 cafés numériques, 26 participants
- Professionnels : 2 cafés numériques, 19 participants
- Grand Public : 7 cafés numériques, 41 participants

roannais
AGGLOMERATION

INVITATION 20 MARS 2025
DÉCARBONATION INDUSTRIELLE :
VENEZ A LA RENCONTRE DES ECOLES DU TERRITOIRE LIGERIEEN
POUR DES SOLUTIONS CONCRETES ET OPERATIONNELLES

PROGRAMME :
18h30 : Introduction par Romain BOST, Vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à l'innovation de Roannais Agglomération

Dans les locaux du IUT de Roanne
12 avenue de Paris

Campus Pierre Mendès France
42000 Roanne

Inscription :
David TROUBLEYRE
d.troubleyre@roannaisagglo.fr

18h40 : Un regard sur la décarbonation industrielle, Ecole des Mines de Saint-Etienne
• Olivier SOIGIER, Directeur de l'Institut Henry Poincaré (IHP)
• Ana CAMERAO, Directrice du centre Science des Processus Industriels et Naturels (SPIN)

19h : Décarbonation et enseignement supérieur – une intégration structurante dans les recherches et enseignements
• Fabien MIEYVILLE, Professeur des Universités, Directeur du site de Roanne, Polytech Lyon
• Tati ZHANG, Enseignante, Chargée de mission CDRS, Responsable alternance BUT CLIO, IUT de Roanne

19h20 : Table ronde « Optimiser la collaboration entre écoles et entreprises pour une transition efficace sur le territoire roannais »
• Christine DESRAYAUD, Directeur du centre Science des Matériaux et des Structures (CSM), Mines Saint-Etienne
• Fabien MIEYVILLE, Professeur des Universités, Directeur du site de Roanne, Polytech Lyon
• Hugo ANDRE, Enseignant-chercheur, Chef de département GIM, IUT de Roanne

Cocktail



>> PERSPECTIVES 2026

- *Poursuivre l'animation de la thématique décarbonation en lien avec le salon l'Instant éco-durable 2026.*
- *Installer les formations autour de la décarbonation et de la transition dans les locaux prévus à cet effet.*
- *Poursuivre les activités avec Un temps pour un autre et Reconnect 2.0.*

4. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET COHÉSION SOCIALE

4.1 Promotion de la santé

>> Contrat local de santé (CLS)

L'année **2025** a été consacrée à l'élaboration du **deuxième Contrat Local de Santé (CLS)** de Roannais Agglomération, élargi à trois autres EPCI (CC du Pays d'Urfé, de Val d'Aix et d'Isable, CoPLER). Ce dispositif vise à **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé** en regroupant des actions de promotion de la santé et de prévention pour les populations vulnérables.

Un **Diagnostic Local de Santé (DLS)** a été réalisé au premier semestre 2025 par l'Observatoire Régional de Santé. Parmi les actions prévues : éducation à la santé environnementale, promotion de l'activité physique, sensibilisation à l'alimentation saine et déstigmatisation de la santé mentale.

Le CLS, qui se concrétisera début 2026 à l'échelle des quatre EPCI, permettra **d'améliorer et mutualiser les actions et services**, de faciliter les échanges entre professionnels et de mieux accompagner les populations circulant entre les territoires.

Exemples d'actions du CLS : éducation à la santé environnementale (qualité de l'air), promotion des activités physiques, sensibilisation à l'alimentation saine (restauration collective), déstigmatisation de la santé mentale, etc.

En **2025**, Roannais Agglomération a déployé plusieurs actions de santé et de bien-être :

- **Réseau Sport Santé** : labellisée Maison Sport Santé, l'agglomération développe des parcours d'activités physiques adaptées pour les personnes en fragilité, en coordination avec les clubs et associations locales ;
- **Espaces sans tabac** : en partenariat avec la Ligue contre le Cancer, des zones sans tabac ont été installées autour des écoles publiques et privées de Roanne ;
- **Mobilité des séniors** : un programme, de septembre à novembre, a sensibilisé et accompagné les séniors dans leurs choix de déplacements, en proposant des solutions sûres, accessibles et durables ;
- **Santé mentale dans les QPV** : trois séances ont été organisées en fin d'année dans chaque Quartier Politique de la Ville, animées par la coordinatrice du CLSM, pour informer habitants, professionnels et élus, et encourager la participation aux instances locales et aux actions favorisant le bien-être.

>> Promouvoir l'éducation santé-environnement

Les liens entre la santé et l'environnement sont aujourd'hui clairement établis et préoccupent à la fois les pouvoirs publics, les acteurs associatifs et les citoyens qui doivent pouvoir comprendre, s'exprimer, participer et agir sur ces problématiques. Pour cela, un accompagnement au niveau individuel et au niveau collectif est nécessaire et implique de sensibiliser et d'informer le grand public, d'accompagner

les élus, d'outiller les acteurs éducatifs et de favoriser les dynamiques partenariales sur ces questions. Des actions sur l'alimentation saine et durable puis sur la qualité de l'air intérieure (sous forme de formations, accompagnements collectifs, mini webinaires, ...).

En 2025, 4 formations sont mises en œuvre.

La démarche partenariale avec Madeleine Environnement a abouti à la mise en place de **deux catalogues de formations** :

L'alimentation saine et durable dans la restauration collective



A destination des élus et professionnels des structures accueillant des 0-18 ans, en charge de la restauration collective : restaurations scolaires, accueils de loisirs, crèches, haltes-garderies, cantines, selfs...

Amélioration de la qualité de l'air intérieur : à destination des élus et professionnels des structures accueillant les 0-18 ans, sur la réglementation en termes de qualité de l'air intérieur...



>> La santé mentale

Poursuite de l'animation du Conseil local en santé mentale (CLSM) et de ses actions visant à souligner que la santé mentale constitue une composante à part entière de la santé, à travers ses 4 assemblées plénières par an et ces nombreux groupes de travail : dont l'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM). Il s'agit d'un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion à la santé mentale, de sensibilisation et d'information sur les ressources disponibles.

Roannais Agglomération s'est donc de nouveau engagé à organiser une programmation pour la 36e édition qui se déroulera du 6 au 19 octobre 2025, avec pour thème national « **Pour notre santé mentale, réparons le lien social** ». Cette thématique vient rappeler l'importance des relations humaines comme facteur déterminant de santé mentale, de la santé et de la qualité de vie.

L'édition 2025 des SISM sur le territoire roannais a obtenu la labellisation "Grande cause nationale", par le Ministère de la santé et de l'Accès aux soins.



>> L'activité physique à tout âge

Promouvoir l'activité physique dès le plus jeune âge et à tous les âges de la vie



L'activité physique est un facteur clé de santé à tous les âges, améliorant le bien-être général et aidant les personnes à mieux vivre avec la maladie et à supporter les traitements. Chez les seniors, la lutte contre la sédentarité et la promotion d'activités physiques constituent un enjeu majeur de santé publique, visant à préserver l'autonomie, limiter les besoins de soins et prévenir la perte de mobilité.

En 2025, **Roannais Agglomération** a organisé 5 ateliers mémoire, 5 ateliers sommeil et 19 ateliers de prévention des chutes pour les personnes âgées.

Outre ces actions, le service santé est engagée dans d'autres démarches qui contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable, en matière de santé en 2025 : accès aux soins, actions en faveur de l'autonomie des seniors etc. En 2025, Roannais agglomération s'engage au côté de partenaires pour étoffer, avec cohérence, l'offre à l'utilisateur (Atelier Estime de Soi, conférences thématiques), étendre l'impact des actions existantes (Action Entrée en EHPAD) et contribuer à soutenir les acteurs locaux par une bonne connaissance des ressources du territoire.

>> PERSPECTIVES 2026

- *Signature du prochain Contrat Local de Santé élargi à 3 autres EPCI (Pays d'Urfé, Val d'Aix et Isable et CoPLER*

>> Sensibilisation des jeunes

Tous dehors animé par l'association Madeleine Environnement

En 2025, **Madeleine Environnement** a poursuivi ses animations nature auprès des enfants et adolescents des centres de loisirs pour la première fois, avec pour objectifs de favoriser les sorties en extérieur, découvrir la nature locale et accompagner les équipes pédagogiques à maintenir ces pratiques.



Le dispositif a proposé **20 demi-journées d'interventions** « à la carte » dans 6 centres de loisirs, touchant **461 enfants** âgés de 3 à 11 ans (6 demi-journées pour les 3-5 ans et 14 demi-journées pour les 6-11 ans). Les sorties, ludiques et pédagogiques, ont permis une découverte sensorielle et scientifique de l'environnement proche, dans des conditions sécurisées.



L'évaluation a souligné la qualité des échanges, la pertinence du dispositif et la satisfaction globale des participants, confirmant l'importance de continuer à offrir aux enfants des

expériences en nature pour développer leur attachement à l'environnement et leur volonté de le préserver.

Journée éco-délégués pour agir en faveur du développement durable

Le **8 avril 2025**, la troisième journée des **éco-délégués** s'est tenue à la salle Fontalon à Roanne, animée par l'équipe jeunesse de l'unité enfance-jeunesse. Ces jeunes jouent un rôle clé dans la promotion du développement durable au sein des écoles et lycées, en portant des projets collectifs, en sensibilisant leurs camarades et en valorisant les actions menées.

Cette année, **30 éco-délégués** issus de trois lycées général et public du territoire (Albert Thomas, Carnot et Jean Puy) ont participé à plusieurs ateliers pratiques : jeux sur l'alimentation, animations compost, jeux de piste sur les métiers de l'écologie, jeu de société « Terrabilis », et atelier numérique sur le développement durable. Après un **repas zéro déchet**, ils ont visionné un documentaire sur la « fast fashion », participé à un quiz interactif et débattu autour des enjeux environnementaux.



La journée s'est conclue par un temps d'échanges par établissement pour identifier de nouvelles actions pour la rentrée, utilisant un support synthétique présentant objectifs, cibles et échéances. L'événement a été très apprécié par les jeunes et les adultes, confirmant l'importance de cette initiative et donnant rendez-vous à l'année suivante.

Chantiers Loisirs

Deux journées de chantiers loisirs ont été organisées par le centre de loisirs intercommunal de Roannais Agglomération dans le cadre de l'accueil ados, public âgé de 11 à 17 ans, les 2 et 3 juillet 2025. 21 jeunes se sont mobilisés malgré la chaleur estivale et ont travaillé avec deux animateurs sur le site des Grands Murcins à Arcon. Chaque jeune a participé aux différentes tâches comme enlever les ronces, le nettoyage sous le chalet et la pose de bâche mais aussi pose de piquets pour le sentier sensoriel et nettoyage des panneaux du sentier de l'écureuil. Ils ont enfin planté des chèvrefeuilles.



L'objectif étant de les sensibiliser à la nature, au développement durable. Des activités ludiques appréciées, avec des retours positifs des professionnels qui les ont accompagnés.

>> Insertion professionnelle

Roannais Agglomération est investi dans le développement de l'économie sociale et solidaire et notamment l'insertion professionnelle dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers.

Annuellement, l'agglomération prend en charge **8 ETP** (Equivalent Temps Plein) à travers SESAME, structure d'insertion.

De plus, dans le cadre de la collecte des encombrants en porte à porte des particuliers, Roannais Agglomération a renouvelé son marché avec **C3R** la plateforme solidaire Roannais. Créé en 2012, C3R est une structure à vocation d'utilité publique ayant pour objectif de permettre le retour à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail et permettre la valorisation par le recyclage et les réemplois des déchets.

Cette structure compte 18,04 ETP sur 2025, 12,04 étant dédié à des postes en insertion et 6 ETP de permanents.

Pour réaliser les 12,04 ETP en insertion, elle a recruté et accompagné 29 salariés en insertion.

>> Chantiers éducatifs

Roannais Agglomération met en place des chantiers éducatifs en collaboration avec le Département de la Loire sur le balisage des itinéraires de randonnées et sur les sites d'éducation à l'environnement. **En 2025, 500 heures de chantiers seront effectuées.**

La majeure partie de ces heures sert au service Tourisme à faire l'entretien du balisage des itinéraires de randonnée et des circuits VTT. Ce dispositif permet à des jeunes en difficulté du territoire d'avoir une expérience dans le monde du travail (souvent la première) et de se lancer dans une démarche d'insertion professionnelle.

>> PERSPECTIVES 2026

- *Reconduction des chantiers éducatifs*

>> Engagement Quartier 2030 : Contrat de ville 2024-2030 (Politique de la ville)

Actions conduites en 2025 (dans le cadre de la programmation annuelle) :

L'action déposée par le Centre Social Bourgogne « Fais briller ton quartier » sera mise en œuvre. Cette action vise 30 à 40 enfants de 9 à 11 ans, avec l'objectif de leur insuffler des valeurs de respect et de responsabilité envers la nature.

Fin 2024, des interventions ont eu lieu avec les Eco volonterre d'Unicités et l'intervenante de Via Terra afin que les jeunes s'expriment sur leur envie de créer un espace nature dans la cour du centre social. Plusieurs étapes sont prévues pour la réalisation de ce projet en 2025 :

- de mars à juin 2025 : atelier de sensibilisation à la nature pour les 9/11 ans,
- mars avril 2025 : création et mise en place de la commission nature / enfants
- juillet août : création de l'espace nature, - septembre 2025 : journée nature et découverte, mise en place d'une manifestation culturelle



>> PERSPECTIVES 2026

- *Mise en œuvre, par le biais du dispositif « Engagement Quartiers 2030 » qui prendra en compte les actions en faveur de la transition écologique afin d'améliorer la qualité de vie au sein des quartiers populaires ;*
- *Du fait de son expérience quotidienne et sa présence active de proximité dans les QPV, le médiateur santé est un acteur important de la prise en compte de la transition écologique sur le territoire.*

>> Le Plan Local pour l'insertion et l'Emploi du Roannais (Le PLIE)

Le PLIE du Roannais existe depuis 2015 et s'adresse aux bénéficiaires du RSA, aux demandeurs d'emploi longue durée, inscrits ou non à France Travail.

De 2020 jusqu'au 30 juin 2025, le PLIE du Roannais a accompagné 2 707 personnes vers une insertion professionnelle durable, en mobilisant un réseau de partenaires et une équipe de référents de parcours spécialisés. Il permet également aux marchés publics d'être des leviers d'insertion en intégrant des clauses sociales, facilitant ainsi l'accès à l'emploi.

Au 30/06/25 :

- 5 référents de parcours
- 391 participants accompagnés
- 92 entrées au PLIE
- 52 sorties du PLIE

→ Près de 2000 entretiens effectués avec ou au profit des bénéficiaires

Chiffres clés

540 K€ de budget prévisionnel global annuel PLIE (actions Département de la Loire et Roannais Agglomération, RH comprises)
Subventions FSE et REACT : **près de 390 K€ (soit environ 72%)**

→ Plus de 300 orientations sur des actions de remobilisation, formation, emploi, résolution problèmes santé, financiers, administratifs, ...

>> Approbation du Plan d'actions pluriannuel 2025-2027 pour l'égalité professionnelle

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique qui transpose les dispositions de l'Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018 instaure l'obligation pour Roannais agglomération d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan Egalité Femmes-Hommes pluriannuel.

Le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de ce plan qui doit s'articuler autour de quatre axes :

Axe 1 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Axe 2 : Garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois

Axe 3 : Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle

Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, actes de violence, harcèlement moral ou sexuel et agissement sexistes



Lors du Conseil communautaire du 28 novembre 2024 a été présenté les 21 actions du Plan d'égalité professionnelle 2025-2027.

>> Aménagement du territoire : cap sur 2050 avec le SCoT du Roannais

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Roannais (qui comprend 5 EPCI Roannais Agglomération, Charlieu-Belmont Communauté, Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER), des Vals d'Aix et Isable (CCVAI), du Pays d'Urfé (CCPU) est en cours de renouvellement. Ce document stratégique vise à planifier, de manière cohérente et durable, le développement du territoire à l'horizon 2050. Il s'inscrit dans le cadre des orientations nationales en matière d'aménagement, notamment celles relatives à la transition écologique, à la sobriété foncière (Zéro Artificialisation Nette - ZAN) et à la résilience des territoires.

Son ambition est d'anticiper les grandes mutations à venir, changement climatique, vieillissement de la population, évolution de l'emploi, mobilités décarbonées, préservation des sols et de la biodiversité, pour construire les orientations des grandes politiques publiques locales afin de préserver notre qualité de vie et les atouts de notre territoire.

Après un diagnostic mené en 2023, la démarche est entrée en 2025 dans une nouvelle phase avec la rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ce travail se poursuivra en 2026, pour une approbation prévue en 2027.

Une concertation continue au cœur du projet

En 2025, place à la participation citoyenne, un parcours de concertation composé de trois réunions publiques est organisé pour permettre à toutes et tous de s'informer, de poser des questions et d'exprimer son point de vue sur le SCoT :

- Mardi 16 septembre 2025 à 18h - Roanne - Espace Chorum, Salle André Vacheresse
- Lundi 13 octobre 2025 à 18h - Pouilly-sous-Charlieu – Salle des Fêtes
- Mercredi 5 novembre 2025 à 18h - Saint-Symphorien-de-Lay – Complexe de la Gare

Ces réunions sont l'occasion de comprendre les grands enjeux du territoire et de participer à un projet d'intérêt général, au service des habitants et des générations futures.

>> La commande publique responsable : Les achats responsables

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de responsabilité sociétale, Roannais Agglomération intègre de manière croissante des clauses sociales et environnementales dans ses marchés publics. Ces dispositions visent à mobiliser la commande publique comme un levier d'action en faveur de la transition écologique et de la cohésion sociale.

Sur le plan environnemental, elles encouragent les entreprises à réduire leur empreinte écologique à travers, par exemple, l'utilisation de matériaux durables, la limitation des consommations énergétiques, la gestion responsable des déchets ou encore la promotion des mobilités sobres en carbone.

Sur le plan social, elles favorisent l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, le recours aux structures de l'économie sociale et solidaire ainsi que la valorisation de conditions de travail respectueuses des droits fondamentaux.

En intégrant ces exigences dans ses procédures de passation, Roannais Agglomération affirme sa volonté de concilier performance économique, équité sociale et préservation de l'environnement, tout en accompagnant les acteurs économiques du territoire vers des pratiques plus responsables.

L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

Les clauses sociales

Depuis 2017, Roannais Agglomération développe un **poste de facilitateur des clauses d'insertion, offrant un guichet territorial** aux donneurs d'ordre et entreprises. Cette démarche **favorise l'insertion professionnelle** en reliant directement les personnes éloignées de l'emploi au monde du travail. En 2025, la diversité des marchés, notamment dans le **secteur des services**, permet de proposer des parcours d'insertion plus qualifiants et d'élargir l'accès à l'emploi à un plus grand nombre de profils.

Chiffres clés au 31/12/2024

53 opérations recensées pour 123 marchés
avec des **clauses d'insertion**
70 entreprises différentes
283 personnes en contrat de travail
12 donneurs d'ordre accompagnés

Les projets de Roannais Agglomération concernés en 2025

Marché réservé nettoyage- Espaces verts Roannais Agglomération- Marché transports urbains -
Marché de nettoyage-Fournitures de repas aux centres de loisirs- Prestation de mise à disposition de
personnel déchets ménagers - Espaces verts zone Bonvert- Aménagement de la zone d'activité de
Valmy-collecte et transport des déchets ménagers et assimilés -Prestations de collecte et de tri des
encombrants – bio déchets – centre aqualudique.

Les marchés réservés « handicap » et « structures d'aides par l'activité économique » ou équivalent

En 2025, sur le handicap, le Cat MESSIDOR intervient pour le nettoyage de divers locaux. L'entreprise
adaptée ESPACES VERTS SERVICES (EVS) - ADAPEI LOIRE et VERT AVENIR interviennent sur des
prestations d'espaces verts, respectivement sur la ZACDV, réserve foncière Denis Papin et la
déchetterie Villette, les lots artisanaux et l'extension Demi-Lieue Nord » et sur le train touristique de
Commelle Vernay.

Trois marchés réservés « insertion » ont été attribués avec la plateforme solidaire pour la collecte des
encombrants sur le territoire de l'agglomération, la mise à disposition de personnel pour les besoins
principalement du service déchets ménagers avec l'association SESAME et enfin le groupement C3R,
biocultura, Envie pour la collecte des bios déchets.

Les clauses environnementales

Le volet environnemental est également présent dans la politique achat de la communauté
d'agglomération. Cette politique « achats durables » est déclinée en plusieurs actions dont :

- « Prendre en compte systématiquement l'aspect développement durable dès la définition
des besoins »,
- « Développer l'introduction dans les marchés publics, pour la sélection des offres, du critère
de performance adapté en matière de protection de l'environnement »
- « Envisager les achats dans une logique de durabilité dans le temps ».

L'ouverture aux variantes à l'initiative des candidats et apportant une plus-value environnementale
continue d'être privilégiée afin de favoriser les propositions innovantes des entreprises en matière de
développement durable.

>> PERSPECTIVES 2026

- *Sensibiliser de manière régulière les services sur les enjeux du déploiement de la
commande publique durable au regard de la loi Climat et Résilience pour préparer 2026.*
- *Accentuer le travail de sourcing des pratiques innovantes en matière de développement
durable.*
- *Travailler la logique coût global dans nos marchés.*



Conclusion

L'année 2025 marque une étape structurante pour Roannais Agglomération dans la mise en œuvre de sa transition énergétique et écologique. L'électrification intégrale du réseau de transports urbains, le déploiement d'énergies renouvelables diversifiées, la rénovation ambitieuse du parc de logements, la modernisation du patrimoine public, la gestion optimisée des déchets et la protection active de la biodiversité traduisent une volonté affirmée d'agir sur l'ensemble des leviers de la transition.

Ces avancées s'accompagnent d'une mobilisation collective des communes, des élus, des associations, des entreprises et des habitants, gage d'une dynamique territoriale solide et partagée. Le nouveau PCAET 2026-2032, actuellement en préparation, viendra renforcer cette trajectoire en consolidant les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

En conciliant attractivité, innovation et responsabilité environnementale, Roannais Agglomération confirme son rôle de Territoire à Énergie Positive exemplaire, résolument engagé pour construire un avenir plus sobre, résilient et solidaire.